

LE

PEUPLE BRETON

POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL, INTERNATIONAL

12

MENSUEL

OCTOBRE

1948

SOMMAIRE

EDITORIAL

Europe, notre espoir Joseph MARTRAY

L'ACTUALITE BRETONNE

Chronique du mois REDER-BRO

Les Régions dans la Fédération européenne Jean BARETH

Les libertés communales en Bretagne R. LEGRAND

Industries nouvelles, condition de richesse Louis ORVEN

Entre la polyculture et la spécialisation ? A. LE GALL

Les Bretons ont-ils de mauvaises dents ? Jean COURTOIS

Roman fédéraliste J. MAUGUET

L'ACTUALITE CELTIQUE

Chronique du mois J. W. HUGHES

Lettre de Galles Gwynfor EVANS

Une pétition en faveur de la culture bretonne.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Chronique du mois Yves BRIAND

Deux « créateurs » d'Etat Y. B.

Comment résoudre le problème allemand ? Paul ALLAIN

L'ACTUALITE EN FRANCE

Chronique du mois Jean MARTIN

Livres et Revues. — Echos. — Tribune libre

« LE PEUPLE BRETON », square du Casino - LA BAULE

Abonnements. — Six mois : ordinaire, 350 fr. ; soutien, 500 fr.
C.C.P. Martray 9984-73, Paris, 23, rue Carnot, Villemouste (Seine).

Le Peuple Breton

Directeur : Joseph Martray

14^{ème} Année

15 Octobre 1948 - N° 12

Editorial

Notre chance est européenne

Nous assistons actuellement, chez les individus comme chez les peuples, à l'éveil du sentiment européen : après des siècles de nationalisme étroit et d'étatisme, les habitants de notre vieux continent déchiré vont-ils enfin prendre conscience de ce qui les unit, en même temps qu'ils affirmeront leurs véritables diversités ? De nombreux indices nous permettent de le penser. Ce serait une révolution aux conséquences incalculables : elle marquerait notamment la fin des pouvoirs exagérés que les Etats ont conquis à nos dépens et dont ils ont fait un usage parfois désastreux.

La naissance de l'Europe doit, en effet, signifier le début de temps nouveaux où le patriotisme, jusqu'alors synonyme de haine, retrouvera dans son cadre naturel sa véritable définition. Elle permettra aux particularismes étouffés et légitimes de se développer, mais aussi de se rencontrer au sein d'une libre association, pacifique, ouverte au travail et à la prospérité de tous. A l'inverse d'Etats trop souvent agressifs, artificiels et centralisés, l'Europe ne peut être constituée que par la fédération volontaire de toutes ses communautés naturelles et autonomes.

L'une des erreurs les plus dangereuses, celle qui a causé la plupart des guerres, vient de la confusion entre la Patrie et l'Etat. La patrie n'a rien à voir, dans la majorité des cas, avec cette construction que l'on appelle l'Etat et que Nietzsche considérait déjà comme « le plus froid de tous les monstres froids ». La patrie est cette première réalité charnelle, toute proche de l'homme, mais qui rend cependant sensible ce que nous avons déjà de commun avec d'autres hommes : elle n'est qu'une extension du cadre familial et communal. Péguy disait que défendre la patrie c'était, pour lui, défendre les coteaux de la Loire et Calloc'h, au même moment, se battait pour « la terre d'Armor ».

Octobre 1948 - Le Peuple Breton

Mais on s'est efforcé d'organiser les institutions, depuis plusieurs siècles, à seule fin de tuer ce patriotisme élémentaire et de lui en substituer un autre purement abstrait : le patriotisme de l'Etat. On n'y a pas trop mal réussi. L'Europe s'est donc fractionnée peu à peu en quelques grands Etats omnipotents, soutenus par un culte devenu rapidement fanatique. Toutes ces forces se sont affrontées alternativement dans des batailles de plus en plus meurtrières qui ont fini par vider l'Europe de son sang.

C'est alors seulement que le bilan est apparu. Impossible de s'y tromper plus longtemps : pour sortir de la misère, pour surmonter les faiblesses qui résultent d'un long passé de luttes et de rivalités inutiles, il faut réaliser l'unité européenne. On n'y parviendra qu'en ruinant la prééminence de ces Etats artificiels et belliqueux qui ont fait tristement leurs preuves, en rétablissant les communautés réelles et les véritables « patries », en préparant une confiante coopération entre ces forces naturelles, et, par nature, pacifiques. C'est le sens de la Fédération européenne pour laquelle nous luttons.

Il y va en premier lieu de l'existence de notre continent. D'abord parce que celui-ci ne manquerait pas d'apparaître, morcelé ou livré aux rivalités d'Etats, comme une proie facile pour un puissant voisin ; aussi parce que le fédéralisme européen résoudra les oppositions surannées, qui avaient jadis provoqué ces conflits fratricides que Briand assimilait à une « guerre civile européenne ». La mise au pas des Etats permettra le retour à un patriotisme naturel et la disparition du chauvinisme agressif. Bretons, Gallois, Bavarois continueront certes de se sentir Français, Britanniques et Allemands, mais également Européens : entre un particularisme privé de toute possibilité d'hégémonie et une commune fraternité européenne, les Etats ne subsisteront que comme des intermédiaires dépouillés des pouvoirs usurpés et des tentations que ces pouvoirs entraînaient.

Il y va enfin du progrès et de la liberté. Les Etats ont été trop souvent des organismes de pillage et de dictature entre les mains de ceux qui les conduisaient. Paris a volé et appauvri les pays de France, comme Berlin et la Prusse ont exploité à leur profit les pays allemands. La tyrannie administrative et culturelle allait de pair avec la mainmise économique et nous pouvons dire, suivant un mot de H. Brugmans déjà cité ici, que « partout le drapeau de l'Europe sera celui de la liberté ».

Voilà pourquoi l'idée bretonne se confond pour nous avec l'idée européenne. Il s'agit d'une seule préoccupation et d'un seul combat. En défendant, contre l'Etat, les libertés familiales, communales, professionnelles et régionales, nous travaillons à construire l'Europe sur ses bases les plus solides. Et nous contribuons à rendre à la France, appauvrie finalement par son étatsisme stérilisant, ses véritables richesses de variété et d'initiative.

Le fédéralisme ne résoud pas seulement le problème breton : il lui restitue sa véritable place parmi les grands problèmes du vingtième siècle. La résurrection de la Bretagne dépend aujourd'hui du triomphe d'une cause plus vaste, qui est celle de la paix et de la liberté. Notre chance est européenne.

Joseph MARTRAY.

L'actualité bretonne

LE CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET L'INÉGALITÉ ELECTORALE • M. ANDRÉ COLIN SERA-T-IL UN « MINISTRE BRETON » ? • LES VILLES BRETONNES SANS BEURRE • APRES LE CONGRES DE LA F. R. B.

A défaut d'élections cantonales, jugées trop aléatoires pour les partis au pouvoir, nous devons nous contenter cette année d'élections au Conseil de la République : c'est une opération qui représente moins de risques, car ce genre de suffrage ne reflète que de très loin l'opinion publique : il est même considérablement en retard sur elle, puisque le collège électoral chargé de désigner les Conseillers doit être composé des députés, des conseillers généraux et des délégués des conseils municipaux : ce collège s'appuie donc sur une représentation édue, quant à elle, depuis un temps assez lointain. Ces élections ne sauraient par conséquent nous passionner outre mesure, encore qu'elles subiront cependant, même amortie, l'influence du climat tourmenté de notre pays.

Mais le renouvellement du Conseil de la République, par suite des modifications électorales, mérite de retenir au plus haut point notre attention ; car il révèle avec une aveuglante clarté l'inégalité qui frappe la Bretagne sur le plan de la représentation politique. C'est un vieux scandale qui a été fréquemment dénoncé dans le passé ; les décisions prises pour le prochain scrutin viennent brusquement de le rajourner.

On a cité ailleurs (1) des chiffres particulièrement frappants prouvant que si la Bretagne, région de forte population, avait droit en moyenne avant-guerre à un député pour 70.000 habitants, d'autres régions sous-peuplées (Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Lozère, etc...) en recevaient généreusement un pour 33.000 habitants. L'électeur breton valait donc à peine la moitié de certains autres électeurs français. Rien n'est aujourd'hui changé, sinon que la valeur comparée de l'électeur breton a subi, comme le franc, une nouvelle dévaluation !

Voici en effet la représentation de la Bretagne telle qu'elle a été prévue pour le nouveau Conseil

(1) Le problème breton et la réforme de la France par Joseph Martray - Editions de Bretagne - La Baule 1947.

de la République qui va être élu prochainement :

Côtes-du-Nord 553.000 habitants (2)	3 élus
Finistère 753.000 habitants	4 élus
Ille-et-Vilaine 562.000 habitants	3 élus
Loire-Inférieure 651.000 habitants	3 élus
Morbihan 543.000 habitants	3 élus

La Bretagne, d'une population de 3.062.000 habitants, sera donc représentée par 16 élus.

Cette répartition électorale appelle quelques commentaires et comparaisons. Il en résulte notamment que la Bretagne disposera approximativement d'un élu pour 191.000 habitants, étant entendu que si quatre de nos départements — parmi lesquels le Morbihan se trouve le plus « favorisé » — auront un élu pour 180.000, 184.000, 187.000 ou 188.000 habitants, la Loire-Inférieure n'obtiendra qu'un élu pour 217.000 habitants.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'attribution des autres départements, nous relevons par contre les chiffres suivants :

Ariège 161.000 habitants	2 élus
Basses-Alpes 88.000 habitants	1 élu
Hautes-Alpes 87.000 habitants	1 élu
Haute-Loire 260.000 habitants	2 élus
Lozère 105.000 habitants	1 élu

Les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes et la Lozère reçoivent donc respectivement 1 élu pour 88.000, 87.000 et 105.000 habitants ; la Haute-Loire en reçoit un pour 130.000 et l'Ariège un pour 80.000. La comparaison avec les départements bretons est aveuglante.

Si nous avons retenu la Haute-Loire, c'est afin de permettre une curieuse comparaison avec la Loire-Inférieure : au premier département on attribue un conseiller pour 130.000 habitants, au second un pour 217.000. Ce qui prouve, que les qualificatifs d'« inférieure » et de « haute » marquent entre les deux « Loire » une différence qui n'est pas purement géographique !

Mais les chiffres possèdent une éloquence im-

(2) Ces chiffres sont ceux d'un recensement déjà ancien ; ils sont aujourd'hui supérieurs, mais les chiffres des autres départements français datent du même recensement, ce qui garde sa valeur à la démonstration.

pitoyable et il est bon de les entendre jusqu'au bout : ils nous disent par exemple qu'un électeur des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes ou de l'Ariège vaut presque trois électeurs de la Loire-Inférieure ou, si l'on préfère, qu'un électeur de Loire-Inférieure vaut un tiers de Bas-Alpin, de Haut-Alpin ou Ariégeois. Que pensent les Nantais de cette comparaison peu flatteuse avec les sympathiques habitants de Digne, de Gap ou de Foix.

Nous imaginons la véritable révolution que provoquerait une loi dont les dispositions accorderaient, suivant leur position géographique, un bulletin de vote à tel Français, deux à tel autre, trois au dernier. Le scandale est pourtant le même et personne ne bouge : les Bretons n'ont droit pour le Conseil de la République qu'à un bulletin de vote, contre deux ou trois accordés à d'autres Français. Il suffit d'un crayon et de quelques opérations d'arithmétique élémentaire pour s'en apercevoir.

Les Conseils Généraux bretons, dans leur session du début d'octobre, n'auraient-ils pas dû protester ?

Mais si nous signalons dans cette chronique les mesures qui défavorisent la Bretagne, nous devons également rendre compte aussi fidèlement de celles qui la servent. Le gouvernement de M. Queuille a présenté en effet pour nous une intéressante innovation : il comprend un ministre de la Marine marchande — ministère depuis longtemps supprimé — et ce ministre est un Breton, M. André Colin, député du Finistère.

Nous nous en réjouissons et nous espérons que le nouveau ministre agira au maximum pour défendre les intérêts de nos ports de commerce, notamment ceux de Brest où, si nos renseignements sont exacts, il est né.

C'est sans doute dans cet espoir que MM. Chupin, maire de Brest et Lombard, Président de la Chambre de Commerce de Brest, ont rendu récemment visite à M. André Colin. On sait que M. Lombard en particulier est un homme qui n'hésite pas à parler ferme et personne n'a oublié le discours énergique qu'il prononça le 30 mai dernier à l'occasion de la visite de M. Vincent Auriol à la ville martyre. Remerciant le Président de la République de la Croix de la Légion d'Honneur qu'il venait de remettre à la ville, M. Lombard avait notamment déclaré : « Il faut que cette croix soit décernée à Brest au titre des vivants et non pas à celui des morts ». C'est précisément pour demander aux pouvoirs publics d'accorder enfin à Brest les moyens de vivre que MM. Lombard et Chupin ont fait, une fois de plus, le voyage de Paris.

Ces moyens nous croyons utile de les mentionner

ici, car les problèmes brestoïses ont trop d'importance en Bretagne pour qu'ils puissent être ignorés de nos compatriotes. L'existence première de toute activité à Brest, c'est la remise en état du port de commerce. Endommagé gravement pendant la guerre, puis par la catastrophe du 28 juillet 1947, le port n'a jamais fait l'objet que de réparations provisoires dont la précarité est apparue lors de la grande tempête du 8 août dernier. Il faut des quais solides, condition d'ailleurs indispensable pour installer les nouvelles grues électriques « Depuis quatre ans, déclarait M. Lombard avant sa visite à M. Colin, nous avons vu tous les ministres de la compétence desquels relevait la situation de Brest, mais en pure perte ; pourtant, pour la remise en état de la jetée Est, entre autres, les plans sont faits ; il ne manque que la signature du ministre. »

Mais à côté des travaux à accomplir, les Bretons attendent également quelques modifications à la situation administrative de leur port. C'est ainsi que Brest ne peut recevoir directement le gas-oil indispensable à son nouveau port de pêche. Ce gas-oil arrive par caboteurs ou par wagons-citerne d'autres ports. MM. Chupin et Lombard voudraient le voir venir directement par gros tankers : il suffirait, pour y parvenir, de modifier la « côte de place » du port de Brest. Mais ceci est encore une décision qui dépend de la signature du ministre...

Les dirigeants brestoïses ont d'ailleurs bien d'autres projets et il est navrant de voir leur esprit d'initiative paralysé par un régime de centralisation administrative dans lequel tout dépend finalement de la précieuse signature d'un ministre lointain. C'est ainsi que Brest, desservant la Bretagne surpeuplée, voudrait obtenir l'autorisation de faire affréter des bananiers : on répond de Paris que c'est impossible car les navires affrétés pour ce trafic sont des navires étrangers et que le « manque de devises » entre en jeu. A quoi M. Lombard riposte pertinemment : « Mais il faut autant de devises pour les navires qui déchargent dans d'autres ports et le transport des bananes vers nos départements est ensuite très onéreux. »

M. Lombard estime également possible de reconstituer une flotte baleinière puisque la France dépend de l'étranger pour se procurer tous les sous-produits de cette pêche. Or la rade de Brest a été reconnue comme la mieux indiquée pour recevoir les navires de fort tonnage que sont les baleiniers actuels, véritables usines flottantes : il en résulterait pour Brest et la Bretagne une industrie nouvelle qui pourrait être source de profits. Là aussi la décision dépend de Paris.

Enfin M. Lombard réclame pour Brest « une part de certaines cargaisons gouvernementales en pro-

venance du plan Marshall » et il renouvelle sa protestation contre le fait que des concurrents de Brest « plus heureux parce qu'épargnés par la guerre ou pour d'autres raisons regorgent de bâtiments qui attendent souvent plusieurs jours avant de pouvoir être déchargés. »

Pour rendre justice à Brest, la parole est désormais au Brestoïse André Colin, ministre de la Marine marchande.

En matière agricole, il convient de souligner les très beaux résultats de la campagne de pommes de terre. L'année 1948 a été une année excellente.

Pourquoi faut-il que des mesures parisiennes soient venues paralyser les expéditions en limitant d'abord à Dunkerque, Rouen, St-Malo, Brest, Nantes, Bordeaux, Sète et Marseille la liste des ports autorisés à exporter les pommes de terre de consommation à destination des territoires de l'Union Française ? Devant les protestations provoquées par ce premier décret, un second l'a modifié en autorisant l'exportation des pommes de terre de semence « par tous les ports où résident des agents de contrôle phyto-sanitaire ». C'est le cas de la plupart de nos ports (Concarneau, Locudy etc...). Mais les Chambres de Commerce bretonnes n'ont pas manqué de souligner, ainsi que les exportateurs, ce qu'il y a « d'irrational » à ouvrir des ports d'une façon permanente à l'exportation des pommes de terre de semence et de les fermer à l'exportation des pommes de terre de consommation. »

Que l'Etat cesse donc ses tracasseries et qu'il laisse les ports bretons expédier librement les pommes de terre bretonnes.

Mais une belle récolte en pommes de terre ne suffit pas à assurer notre ravitaillement. Le problème des matières grasses reste toujours angoissant ; de récentes manifestations syndicales dans les centres urbains ont souligné le caractère paradoxal de cette pénurie en pleins départements producteurs. Le Préfet du Finistère s'en est, quant à lui, ému et son obstination près de Paris semble avoir obtenu quelques résultats : une ration d'huile qui suppléera tant bien que mal, au beurre introuvable. Mais la réponse faite par le ministre compétent à sa première demande est intéressante : « Je ne vous donnerai rien ; le Finistère est un département producteur de beurre qui doit suffire à ses besoins ». En retour ne peut-on poser au ministre une autre question : « Si les Bretons des villes n'ont pas de beurre sur leurs tables, où passe donc le beurre de Bretagne ? »

Les exigences de notre parution ne nous ont pas

permis de rendre compte suffisamment le mois dernier des travaux de la Fédération Régionaliste de Bretagne dont le Congrès annuel s'est tenu à Brasparts. Nous avons noté plusieurs rapports intéressants : l'un de M. Jean Choleau, Président et animateur de la F.R.B., sur l'émigration des Bretons dans la Brenne, région marécageuse et pauvre des environs de Châteauroux (Indre) ; deux autres rapports intéressants de M. Quatrebœufs sur l'organisation de nos compatriotes dans la région de la Côte d'Azur où ils sont très nombreux de M. Boisecq sur les pêcheurs bretons en Afrique du Nord, M. Marion (Yann Penfeld) présente enfin un rapport économique très documenté sur les mesures de décentralisation que la Bretagne attend. « Cette Bretagne, dit-il plus grande en superficie que la Hollande ou la Belgique et qui possède plus d'habitants que l'Irlande et la Norvège, mais qui n'a pas eu l'occasion jusqu'ici de donner toute sa mesure. »

Cette occasion il faut enfin l'obtenir : on n'y parviendra que par la réforme fédéraliste qui libérera la Bretagne des entraves étatiques et lui permettra, sans en référer constamment à Paris, de presider elle-même à son propre développement. C'est la condition de notre liberté aussi bien que de notre prospérité.

REDER-BRO.

Un os à ronger...

Par une lettre en date du 30 septembre adressée à M. Ch. Le Seac'h, président du Comité des Instituteurs et professeurs laïcs bretons, le directeur de l'enseignement du 2^e degré vient de faire connaître que l'enseignement du breton à titre facultatif est désormais autorisé dans les lycées de Quimper et de Brest.

Ainsi les pouvoirs publics n'ont pu se dérober cette fois aux démarches entreprises de tous côtés. Mais la décision prise est dérisoire et sera mal accueillie par l'opinion bretonne. On a trop l'impression que les bureaux ministériels ont voulu gagner du temps sans paraître s'opposer brutalement aux Conseils Généraux, aux parlementaires, aux multiples organismes qui ont témoigné leur volonté en termes d'une rare énergie... et aussi à l'opinion internationale.

Ce que la Bretagne réclame, ce n'est pas un cours facultatif dans deux lycées finistériens, mais un enseignement méthodique et organisé dans toute la Basse-Bretagne ; elle veut en particulier l'enseignement du breton, sanctionné par un examen, dans les Ecoles Normales, son admission au baccalauréat et son entrée le plus tôt possible dans l'enseignement primaire.

Le reste n'est que trompe-l'œil.

Une enquête du « Peuple Breton »

Quelle sera la place des Régions dans la Fédération européenne ?

L'unanimité est faite aujourd'hui, tout au moins entre fédéralistes, sur la nécessité de construire l'Europe en tenant compte de ses diversités naturelles. On admet de plus en plus qu'elle ne saurait naître d'une simple union si poussée et si totale fut-elle, entre les Etats, grands ou petits, qui existent actuellement et qui sont bâtis pour la plupart sur le type centralisé ; ce serait une construction artificielle, fragile et bientôt tyrannique, livrée au surplus à des rivalités d'influence et à des luttes d'hégémonie qui paralyseraient et discréditeraient l'institution nouvelle.

Les peuples européens attendent autre chose que de vains débats entre Etats, comme ils en ont connus et comme ils en connaissent encore. Ils veulent que l'on édifie, au-dessus de leurs Etats, une autorité qui puisse s'imposer à ceux-ci : l'expérience de la S.D.N. et celle de l'O.N.U., ont prouvé qu'une telle réalisation était impossible si l'on se contentait de grouper autour d'une table de conférence les représentants des divers gouvernements venus défendre leurs intérêts respectifs. Pour réaliser l'Europe, il faut dépasser cette notion d'Etat et retrouver les vraies réalités populaires ; il s'agit en un mot de former une fédération de toutes les forces territoriales, économiques, professionnelles, culturelles etc... qui composent effectivement l'Europe, qui doivent librement s'épanouir en elle et de qui émanera la véritable autorité européenne.

Mais il va de soi qu'une telle révolution pose des problèmes complexes. L'existence des Etats est une chose évidente, palpable et qui n'a pas besoin d'être démontrée ; elle se manifeste chaque jour par le fonctionnement des gouvernements, des appareils administratifs, des grands corps constitués. Au contraire, les forces diverses que ces Etats centralisés ont absorbées sont généralement privées de représentation ; leur puissance est tenue en bride et rien — ou peu de chose — n'apparaît officiellement pour les représenter dans l'ordre établi, qui est l'ordre unitaire.

L'un des premiers devoirs de ceux qui ont pour mission de jeter les bases de l'édifice européen, c'est de retrouver, sous l'uniformité étatique actuelle, les diversités naturelles étouffées ; il faut que les fédéralistes soient des chercheurs à la poursuite des

mille richesses cachées dans l'actuelle organisation politique et sociale.

Notre revue peut jouer un rôle dans cette œuvre essentielle. Nous appartenons à une région, à une « terre d'Europe » qui s'appelle la Bretagne ; c'est, parmi tant d'autres, l'une des réalités territoriales dont l'existence est niée par le régime étatique. Son histoire, sa langue, son particularisme font toutefois de la Bretagne une sorte de *région-type* ; en posant le problème de la rénovation bretonne, nous avons conscience de contribuer à clarifier une question plus vaste : celle de la participation de toutes les régions à la Fédération européenne. Notre effort rejoint donc un travail d'ensemble. Le fait que nous soyons en quelque sorte enracinés dans des réalités très précises ne donne que plus de solidité à notre position nous obéissons ainsi au conseil de Jaurès ; en comprenant le réel, nous allons à l'idéal. Que les autres, communautés fassent le même effort, l'idée européenne sera singulièrement enrichie et la réalisation de l'Europe plus proche et plus solide.

Pour concrétiser cet apport, nous ouvrons une enquête que nous conduirons hors de Bretagne. Nous poserons à des personnalités françaises et européennes la question suivante : « Vous êtes partisan d'une Fédération européenne ; quelle place souhaitez-vous qu'on accorde dans cette Fédération à des régions comme la Bretagne ? Par quels moyens pratiques ces régions pourraient-elles, d'après vous, participer effectivement et sous leur nom à la vie de l'Europe, par conséquent aux travaux des organismes européens ? »

Nous publierons les premières réponses à partir du prochain numéro. M. Jean Bareth, Directeur de l'Action Fédérale et l'un des animateurs de « Fédération », a bien voulu nous adresser un article qui constitue une sorte de préface à cette enquête.

Le débat est ouvert ; nous espérons qu'il permettra d'apporter à ce problème d'importance une solution constructive.

J. M.

Pas de renaissance de l'Europe avec des pays centralisés

Il est de bon ton de citer Valéry à propos du dépassement des nationalismes. Et bien ne manquons pas à la règle. Le poète disait un jour : « L'Europe sera gouvernée par une commission américaine et ce sera bien fait pour elle ». On a voulu voir dans le plan Marschall l'accomplissement de cette prophétie ; c'est peut-être juger un peu vite. De toutes façons reste posé le problème de la mission propre de l'Europe entre les deux grands empires extra-européens, à savoir si l'idée de l'unité européenne ne se ramène en fin de compte à l'extension d'un marché économique ou même à la constitution d'une force militaire.

Il y a, si vous voulez, un problème propre de l'Europe que j'appellerai le problème de la régression économique et qui pose des questions difficiles, aussi bien celle de la structure économique que celle du régime social. On pourrait le définir de la façon suivante : quel est le régime politique et social nécessaire pour que l'Europe puisse rattraper son retard vis-à-vis des Etats-Unis, en tout cas donner au progrès technique un rythme suffisant pour que l'évolution de la société européenne soit compatible avec les nécessités de la production ?

On dira que la régression économique n'est plus que le signe de l'épuisement du régime capitaliste. L'explication est peu suffisante. Ce n'est pas le capitalisme en tant qu'un système de fonctionnement qui paralyse l'expansion de la production, et la meilleure preuve c'est qu'aux Etats-Unis, il n'y a — pour le moment — aucun signe de cet ordre. Ce qui a provoqué cette crise de régression, ce furent d'abord les conséquences de la guerre, qui n'a pas été une guerre capitaliste mais une guerre du système politique européen. Enfin il y a des causes précises et analysables comme la carence de richesses vierges et inexploitées en Europe au contraire des U.S.A. ou de l'U.R.S.S., un manque d'outillage qui se fait de plus en plus cruellement sentir et une régression démographique qui s'accroît dans tous les pays occidentaux.

Il y a aussi une série de phénomènes plus complexes. Ils tiennent à la structure même des régimes politiques et sociaux. Raymond Aron qualifie ces

régimes de « dirigeants conservateurs ». Ils se caractérisent par le souci d'assurer à chaque producteur, à chaque groupe d'entreprise, à chaque marché, le maintien de sa situation et de ses bénéfices, une espèce de tendance à la cristallisation sociale et de tout ce qui est favorable à l'expansion de la production. Car cette expansion de la production, c'est essentiellement le changement, la mobilité du travail, la mobilité de tous les moyens de production. Par contre coup, tout ce qui tend, au nom de l'équité et la justice, à cristalliser les formes données à un moment de l'évolution va nier l'expansion de la production.

Si l'Europe se situe dans l'évolution économique à la phase de régression des pays riches, la Russie soviétique en est à la phase d'outillage et d'équipement traversée par les pays capitalistes il y a environ un siècle. On peut voir très nettement la similitude entre certains phénomènes dénoncés par Marx à cette époque à propos de l'Angleterre et les phénomènes actuels de l'Union Soviétique. L'Union Soviétique en est à la phase où l'on subordonne tout à la nécessité de produire et beaucoup de choses qui nous paraissent discutables comme l'extrême inégalité des rétributions, comme les primes de production sont la forme, dans un régime dirigiste, de ce que l'on obtenait en régime de liberté par la concurrence et que l'on obtenait aussi par l'effroyable misère des travailleurs qui sévissait dans l'Angleterre de la première moitié du XIX^e siècle.

Si l'analyse que nous avons brièvement donnée de la régression de l'Europe est vraie, que faut-il pour que l'Europe surmonte sa crise sans associer l'expérience de l'unité politique européenne à une expérience de dirigisme étatique dans le cadre duquel tout serait subordonné pendant un certain nombre d'années aux nécessités de la production. Telle est la seule question qui puisse intéresser politiques et économistes de quelque sérieux. Elle n'est pas à la veille d'être résolue. Du moins peut-on débayer rapidement le terrain.

La confrontation entre l'Europe occidentale et les deux grands correspond à la confrontation de deux solutions possibles : l'une étant la solution de

L'expansion accélérée par la contrainte et l'organisation bureaucratique, et aussi l'enthousiasme populaire suscité par des séries de procédés idéologiques et spirituels ; l'autre, la solution du rajeunissement par la prospérité ; l'afflux d'une richesse accumulée aux États-Unis servant pendant quelques années au démarrage de la production européenne et permettant ensuite à l'Europe de retrouver un équilibre en accélérant à son tour sa production propre.

Mais cela, encore une fois, ne fait que reculer la question essentielle : comment organiser l'économie européenne sans sacrifier le droit des personnes et dépasser cette période d'aide américaine sans tomber dans le processus d'expansion soviétique !

L'économie est faite pour l'homme et non l'homme pour l'économie. Ce sera à l'Europe de montrer, dans un bouleversement total de sa structure politique économique et sociale que production et respect de la personne humaine ne sont pas incompatibles. Le fédéralisme est cette méthode qui permet à la fois la libre initiative individuelle et, de proche en proche, de fédération en fédération, la constitution d'un nœud puissant, d'une unité politique européenne et d'une force économique non négligeables. Qu'on ne s'y trompe pas, libre initiative ne signifie pas libéralisme, ni fatalement initiative privée. Sur le plan de la productivité, les communautés locales et notamment les régions qui constituent des unités économiques fondamentales aujourd'hui écrasées par ce dirigisme conservateur étatique dont parle Raymond Aron, sont incapables de telles initiatives. Dans son livre qui paraîtra prochainement et dont il nous a fait l'honneur d'une première lecture, *Mise en valeur de la France* (1), J. F. Gravier expose avec toutes les preuves à l'appui la capacité de ce vieux pays et les richesses qu'il n'exploite pas. Supposons que Christophe Colomb, américain moderne, découvre l'Europe, il ne serait pas loin de penser qu'il faut éduquer tous ces sauvages et leur apprendre à tirer parti de leur richesse. Mais pour cela, faut-il rendre aux provinces françaises, qui restent parfois de merveilleuses unités économiques, la liberté de gérer en toute indépendance un patrimoine particulier. A la fin du siècle dernier, Amouretti et les fédéralistes provençaux, dans une déclaration qui devait rester célèbre, contre la république unitaire et centralisée, exposaient ce qu'ils pouvaient faire de leur aride Provence, si l'Etat, si le Parlement, si l'Administration, à Paris, ne ruinaient tous les projets... « Il y a longtemps, disaient-ils, que des canaux auraient été creusés, que l'irrigation aurait été étudiée et réalisée, qu'une

(1) Un chapitre, plus particulièrement consacré à la Bretagne, a paru dans le « Peuple Breton » du 15 Juillet dernier.

Assemblée régionale dans une république provinciale aurait trouvé les fonds, les énergies nécessaires, et que le bien de tous se serait trouvé accru, et aussi le bien de la France tout entière. »

Que pouvons-nous ajouter : « ... et aussi de l'Europe tout entière », puisque c'est sur tout l'espace européen que se pose aujourd'hui le problème de la renaissance économique. Mais voilà, nous sommes en république unitaire et centralisée ; l'Europe ne peut briser les barrières entre ses marchés autarciques. Tout le monde rêve tout haut de l'Europe. Quand le Français moyen veut s'en faire une idée, il évoque la suppression des barrières douanières et des offices de changes. Qui s'opposerait à cet âge d'or ? Mais comment y parvenir, voilà le hic.

A cet égard, il faut bien craindre que les capacités des gouvernements ou des congrès internationaux ne dépassent guère celles du Français moyen, et du national moyen de tous les pays. Ramenés à leur substance, les discours officiels, les motions des congrès se résument facilement : « Il n'y a qu'à supprimer les frontières, il n'y a qu'à faire l'Europe. » C'est justement le problème. Les réveries de parlement international ne sont guère plus sérieuses. Cinquante partis dans une assemblée européenne ne résoudre pas grand' chose et quand on veut unir l'Europe on ne commence pas par la diviser.

L'Europe ne se fera que contre l'Etat moderne par l'alliance des communautés opprimées et d'une force supérieure aux Etats, par exemple cette Haute Cour de Justice, instance souveraine, pouvoir supérieur aux pouvoirs nationaux dont on a parlé à La Haye. Alors, l'Europe pourra s'unir et les provinces revivre et faire revivre le tout par la vie de chaque partie. Alors la commission américaine dont parle Valéry ne sera pas éternelle et l'Europe pourra retrouver son indépendance.

L'Europe ne sera ni une S.D.N. régionale, ni un dictat totalitaire. L'espérance de deux cent millions d'hommes parqués sur le petit cap asiatique est à ce prix. S'il s'agissait de leur apprendre à mourir en commun, la nécessité y suffirait amplement. Les bonnes unions se font à la vie, à la mort, mais c'est d'abord à la vie qu'il importe de penser.

Jean BARETH.

A partir du prochain numéro :

Repondront à l'enquête du « Peuple Breton » :

— M. Henri Brugmans, ancien Ministre, Président de l'Union Européenne des Fédéralistes.

— M. André Voisin, Secrétaire Général de l'Union Française des Fédéralistes.

Fédéralisme en actes

Les libertés communales en Bretagne

Le fédéralisme constitue un tout. De même qu'il dépasse le cadre de nos réalités bretonnes pour atteindre l'ensemble du plan français et européen, il doit également se traduire dans la réalité territoriale la plus élémentaire qui est la commune. Car le monstre étatique n'a pas seulement dévoré les libertés régionales ; il s'est attaqué aux libertés communales conquises dès les premiers siècles de notre histoire. C'est pourquoi, dans cette révolution fédéraliste dirigée contre l'Etat-Moloch, la commune représente un objectif important. La Bretagne doit retrouver sa place dans une Europe et dans une France fédérales, mais les communes bretonnes retrouveront également la leur, dans une Bretagne elle-même fédérale.

Il ne s'agit au surplus que de revenir, sur bien des points, à une vieille tradition bretonne. On a dit quelquefois que les franchises communales se sont développées en Bretagne plus tard qu'ailleurs ; cette constatation historique n'est pas absolument fautive ; l'explication vient sans doute du fait que les Bretons ont ressenti plus tard que les Français, déjà aux prises quant à eux avec les premiers efforts de la centralisation capétienne, le besoin de garantir leurs droits locaux ; mais les Ducs bretons prirent eux-même l'initiative d'établir, en bien des cas, des institutions communales solides. L'exemple le plus ancien est celui de Lamballe (1), dont les bourgeois, « affranchis » dès 1213 par Mauclerc, formèrent la communauté de ville de Lamballe, indépendante dans les limites très larges de la loi locale. En 1225, Mauclerc accorde les mêmes privilèges aux habitants de St-Aubin du Cormier, puis à d'autres paroisses de l'évêché de Nantes. Au XIV^e siècle, Arthur II favorise l'érection de St-Malo en commune jurée. A Nantes, c'est en 1345 que les premières libertés communales, renforcées

(1) Histoire de Lamballe par l'Abbé Dutemple, Editions Sireux - Rennes - Tome premier.

en 1397 par Jean IV, sont établies. Rennes est émancipé à la même époque et l'on peut dire que le XIV^e siècle voit partout en Bretagne le développement de la vie municipale.

Ce principe de l'autonomie des communes est donc conforme à notre passé. C'est la centralisation parisienne, qu'elle soit monarchique, impériale ou républicaine, qui la battit en brèche. Mais l'on peut dire qu'à aucun moment la dictature de l'Etat sur les communes n'a été aussi oppressive que depuis cinquante ans et singulièrement depuis 1940.

Nous laissons sur ce point la parole à deux personnalités bretonnes, dont l'autorité en cette matière est incontestable.

Voici d'abord l'opinion de M. Orion, maire de Nantes, que nous reproduisons :

« La création d'un Etat indivisible et forme dans l'unité d'un droit public commun s'est traduite par une centralisation excessive qui aggrava encore la période impériale et que ne corrigea pas suffisamment la loi organique de 1831 dont est sortie la loi du 5 avril 1884 après quelques modifications intervenues en 1837 et en 1855.

« C'est ainsi que la commune, qui a la gestion d'intérêts propres, est devenue une partie intégrante de l'Etat, qui la contrôle dans tous ses actes de gestion et d'autorité.

« De timides essais de décentralisation et de déconcentration ont été tentés pour accroître les pouvoirs du conseil municipal et ceux du maire ; mais les décrets des 5 novembre 1926, 11 et 28 décembre 1926 et celui du 25 juin 1934 sur la réforme de la comptabilité communale, s'ils ont constitué un progrès, n'ont pas suffisamment dégagé la commune de sa dépendance vis-à-vis de l'Etat. »

Et M. Orion ajoute, faisant allusion aux difficultés de l'émancipation communale dans la France capétienne :

« On a l'impression que le souvenir des soubresauts qui marquèrent, sous la féodalité, la conquête des libertés communales, a persisté dans l'esprit des rédacteurs de ces textes. »

Après avoir souligné la persistance, chez nos gouvernants, d'un état d'esprit de méfiance à l'égard des communes, M. Orion continue :

« Le gouvernement de Vichy ne pouvait pas échapper à cette hantise de l'autonomie communale. On le vit bien lorsque ce gouvernement entreprit, par la loi du 16 novembre 1940, de réformer l'organisation communale ; cependant que toute une organisation née des circonstances et inspirée surtout des exigences de l'occupation dépouillait peu à peu le maire de ses prérogatives les plus naturelles et lui enlevait le contrôle des services essentiels de la commune. »

« Successivement, la police des grandes villes, les recettes municipales, les hospices, l'administration des bibliothèques municipales, des musées, l'organisation des services d'hygiène sont passés sous le contrôle direct de l'Etat qui, d'une façon générale, s'est substitué aux maires pour assurer « le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques, ravitailler les populations et assurer la fidélité du débit ». »

« La loi du 16 novembre 1940 a disparu, mais le maire n'en demeure pas moins dans un état de subordination sévère vis-à-vis du pouvoir central, cependant que le conseil municipal qu'il préside doit pourvoir à des situations que n'avait point prévues et que ne pouvait prévoir la législation de 1884, en s'accommodant d'un formalisme administratif dont les exigences ont pour effet de retarder considérablement l'expédition des affaires. »

Le maire de Nantes sait de quoi il parle, ayant éprouvé par lui-même les invraisemblances de cette centralisation étatique. C'est pourquoi il peut conclure sans indulgence :

« Il faut avoir été chargé de la lourde responsabilité d'administrer une commune pour avoir une idée des invraisemblables complications d'ordre administratif, financier et social auxquelles le maire doit faire face chaque jour dans la fièvre... »

« Toute cette œuvre inspirée d'un esprit outancier de centralisation policière, heurte toute une honnête tradition de nos institutions en minimisant le rôle du pouvoir local. A la vérité, le maire n'administre plus. Il n'en a ni le temps, ni les moyens. C'est un agent aux ordres... »

Nous avons voulu connaître également le point de vue d'un autre fédéraliste qui a pu éprouver lui aussi le problème, non pas en tant que maire mais en tant que préfet, c'est-à-dire en qualité de re-

présentant du pouvoir « de tutelle » de l'Etat. Nous avons pris l'avis de notre collaborateur M. Louis Kervan, ancien préfet et membre de la « Commission Interministérielle de déconcentration » créée par le décret du 24 mai 1947. Ses conclusions, qui rejoignent absolument celles de M. Orion, voici en effet ce qu'il a bien voulu nous déclarer :

« Vous avez raison d'insister sur le problème des libertés communales. Nos efforts en vue de faire triompher dans tous les milieux l'idée de régionalisme — afin que chaque région ait ses organismes coordonnateurs des activités spirituelles et matérielles et une autonomie de décision — ne doivent pas nous faire oublier qu'il est une autre entité territoriale qui, elle aussi, a besoin de plus d'autonomie : c'est la commune, cette cellule de base de toute la vie administrative et sociale du pays. »

« Certes la loi de 1884 a prévu une assez large autonomie de la commune. Malheureusement, par un biais, les centralisateurs sont arrivés à vider cette loi de son esprit. »

« En effet, c'est surtout le contrôle budgétaire qui est le moyen d'intervention le plus puissant pour le pouvoir central. La loi de 1884 avait prévu que les communes pourraient prendre certaines décisions dans des limites qui étaient fixées pour chaque cas, par exemple quelques milliers de francs. Mais les dévaluations continues que nous subissons depuis 1914 font que ces limites, à peine augmentées, sont ridicules de nos jours ; et il faut une nouvelle loi, chaque fois, pour modifier le chiffre fixé par une autre loi : procédure trop lourde. »

« Dans d'autres cas, l'évolution technique, les facilités des communications font que les limites imposées en 1884 sont désuètes de nos jours ; une révision s'impose donc. »

« L'inconvénient de la législation fiscale actuelle, c'est que, depuis des dizaines d'années, les anciens impôts dont disposait la commune ont été peu à peu modifiés au profit de l'Etat et que les nouveaux impôts sont toujours des impôts d'Etat, qui vont à l'Etat, tandis que les recettes propres des communes ont été peu à peu amenues. »

« A quoi bon l'autonomie prévue par la loi de 1884 s'il n'y a pas de recettes ? La commune ne peut que mendier constamment de l'argent pour des travaux, même de faible valeur, et cet argent indispensable, il lui faut des mois, des années parfois pour l'avoir, et au compte gouttes. »

M. Kervan est l'un des dirigeants de l'Union Bretonne des Fédéralistes et nous lui posons dès lors la question : que pouvons-nous faire pratiquement, pour obtenir la révision de cet état de choses ? Voici sa réponse :

« Nos concitoyens doivent, près de leurs élus

près de leurs candidats aux élections — et il y en aura bientôt pour le Conseil de la République, puis pour les Conseils généraux — et nos élus eux-mêmes doivent tout mettre en œuvre pour obtenir, au premier chef, une réforme des finances locales. »

« Il faut certes que tous les citoyens contribuent aux dépenses de l'Etat, mais n'est-il pas pénible de voir que les fonds prélevés dans une commune vont s'engloutir dans le gouffre étatique, sans que les communes puissent ensuite obtenir ce qui leur est indispensable. Que de fonds seraient mieux gérés s'ils restaient à l'échelon de la commune au lieu d'aller d'abord à Paris pour revenir ensuite chez nous, après des démarches sans fins, et bien amenues. »

« Cette réforme des finances locales serait utilement accompagnée d'une disposition facilitant le groupement des communes par canton, pour les questions d'ordre social et économique qui il serait peu indiqué de traiter à l'échelon de la commune dans nos petites communes rurales qui ont en moyenne de 1.000 à 2.000 habitants. »

« Je ne puis vous donner des exemples ni un programme précis de réformes touchant à ces questions, car le caractère du « Peuple Breton » ne se prête pas à ces longs développements ; j'ajoute seulement que de divers côtés des efforts en ce sens sont tentés ; que nos compatriotes, apportent, partout où ils le pourront, leur concours à ce mouvement, car il serait vain de rechercher une autonomie régionale si l'autonomie communale n'existe pas, et c'est même par celle-ci, par la base, qu'il faut commencer. Plus que tous autres, les Bretons le comprennent. »

Ils le comprennent en effet mieux que d'autres parce que leur individualisme est plus poussé. Nous sommes persuadé que le mouvement communaliste devrait prendre en Bretagne un grand développement car la tradition particulariste appuie toujours les efforts de véritable libération. C'est tellement vrai qu'un pays comme la Suisse, dont la Constitution est fondée sur l'autonomie complète de chaque canton à l'égard de l'organisme fédéral, est aussi la terre privilégiée de l'autonomie communale. La « Liberté de Fribourg » a publié sur ces questions plusieurs articles caractéristiques que nous croyons utile de citer en conclusion. On y lisait notamment ceci :

« Pour nous, Suisses, le problème de l'autonomie communale est intimement lié à celui du fédéralisme... Etre fédéraliste, ce n'est donc pas seulement vouloir maintenir aux cantons leur carrière d'Etats contre les tendances centralisatrices. Car

si le canton lui-même est centralisateur par rapport aux groupements intérieurs, vaine sera la tentative d'entraîner le mouvement. Trop amener à Fribourg, ce serait aussi trop engager sur la route de Bern ! Le vrai fédéralisme commence au bas de l'échelle : que la personne puisse s'épanouir dans un maximum d'autonomie familiale, locale, régionale, et l'autonomie cantonale sera par le fait sauvegardée. »

« Tous les cantons suisses reconnaissent dans leur Constitution ou leurs lois le principe de l'autonomie communale. C'est même un droit constitutionnel dont la violation fonde un recours de droit public au Tribunal fédéral... »

« ...Dans un régime qui se veut démocratique, c'est-à-dire qui veut assurer une participation du plus grand nombre à l'exercice du pouvoir politique, l'autonomie communale est à considérer comme un fondement à sauvegarder coûte que coûte. C'est dans la commune que le citoyen s'initie à l'exercice de ses droits politiques ; la participation à l'administration communale éveille en lui l'intérêt pour les affaires publiques et le prépare progressivement à saisir les exigences du bien commun supérieur. De plus, l'administration autonome des communes constitue une barrière contre l'omnipotence de l'Etat, et partant, une sécurité pour la personne. »

Un texte de ce genre permet de comprendre ce qu'est la véritable « démocratie » : il rappelle que l'attribution du seul droit de vote ne suffit pas à assurer la souveraineté du peuple ; car cette souveraineté ne saurait s'exercer seulement tous les ans, tous les deux ans ou tous les cinq ans dans un acte généralement aveugle. C'est au contact des réalités les plus proches, et en permanence, que le citoyen doit faire usage de son droit de contrôle et d'exécution : dans ces « républiques de base » que sont la famille, la commune, l'atelier ou l'entreprise, fédérées au sein d'un groupement territorial plus vaste comme le canton suisse ou comme la Bretagne, groupement lui-même intégré à d'autres fédérations de plus en plus larges.

Le fédéralisme aboutit ainsi à une construction harmonieuse et équilibrée où l'homme résoud chaque problème à sa hauteur. La liberté dès lors n'est plus un vain mot ; elle est garantie par une hiérarchie d'autonomies.

Il n'était sans doute pas superflu de rappeler dans une revue fédéraliste bretonne que l'autonomie régionale n'est pas concevable sans l'autonomie communale. Car nous pouvons dire à notre tour, à la manière des Suisses : « Trop amener à Nantes ou à Rennes, ce serait aussi trop engager sur la route de Paris. »

R. LEGRAND.

Industries nouvelles, condition de richesse

Que de nombreuses richesses bretonnes restent inexploitées, c'est une idée qu'il n'est pas nouveau d'exprimer. Personne n'oserait plus la contester : les chiffres et les faits ont d'ailleurs une éloquence qui l'emporte sur toute polémique possible et ils ont été cités de multiples fois dans de nombreux livres et études.

C'est surtout dans le domaine industriel que nos biens sont demeurés trop souvent à l'abandon. M. J. F. Gravier dont l'autorité en la matière tient à la valeur scientifique et aussi au fait qu'il n'est pas Breton, insistait récemment sur cet état de choses au cours d'une conférence prononcée à Paris et dans un article paru dans le dernier numéro du « *Peuple Breton* » (1). Il concluait très nettement, lui aussi, que la Bretagne actuelle constitue le type de la région sous-industrialisée.

Cette insuffisance d'industrialisation entraîne de lourdes répercussions, mais il n'est pas paradoxal d'écrire que ces répercussions se font surtout sentir dans la vie rurale. La Bretagne souffre en effet d'un mal terrible qui s'appelle l'émigration : ce pays, qui pourrait être l'un des plus riches d'Europe, ne parvient plus à nourrir une population qui s'accroît sans cesse. Le Congrès de l'émigration bretonne qui s'est tenu à Quimper le 30 Août dernier ne citait-il pas le chiffre de 600.000 Bretons dispersés actuellement hors de Bretagne ? Dix à quinze mille départs s'effectuent ainsi régulièrement chaque année.

Plusieurs remèdes existent pour arrêter cette hémorragie d'hommes et de main-d'œuvre : l'un d'eux consiste à accroître les possibilités agricoles du pays : augmenter le rendement d'une part par l'utilisation de méthodes de culture plus modernes ; cultiver certaines régions insuffisamment exploitées ou même totalement inexploitées d'autre part, puis-

(1) L'avenir économique de la Bretagne, *Peuple Breton* du 15 Juin 1948 ; compte rendu de conférence par J. F. Gravier — L'essor économique de la Bretagne par J. F. Gravier, *Peuple Breton* du 15 Septembre 1948.

que trois cents mille hectares environ restent encore occupés par les landes.

Mais ce remède, d'ailleurs nécessaire, ne saurait suffire. D'abord parce que le contingent d'« *excédent humain* » annuel est considérable, ensuite parce que, si la Bretagne augmente son rendement agricole et par conséquent sa production, il lui faut augmenter parallèlement ses possibilités de consommation. Certes l'exportation constitue une voie de sortie de tout premier ordre pour les produits ; mais il faut toujours craindre les crises de marché, et une clientèle locale développée représente encore pour l'agriculture la meilleure des garanties. Il convient donc de réorganiser l'économie bretonne en partant de ce principe que le plus grand nombre possible de Bretons doit trouver à travailler, à vivre et par conséquent à consommer en Bretagne même.

C'est ici que nous arrivons nécessairement au deuxième remède envisagé contre l'émigration : à savoir l'industrialisation du pays. Cette industrialisation est nécessaire à bien des titres : elle est synonyme de richesse et d'élévation de vie, quand la main-d'œuvre n'est pas « *déracinée* » et dans des conditions sociales de justice qui seront inévitablement celles de l'avenir ; elle permet seule, et sans paradoxe comme nous venons de l'indiquer, le plein essor agricole de cette Bretagne qui, suivant sa vocation naturelle, doit rester avant tout terrienne.

Mais cette question de l'industrialisation de la Bretagne est extrêmement complexe. Elle pose en premier lieu des problèmes de financement et de décentralisation du crédit que nous n'étudierons pas aujourd'hui et qui ont d'ailleurs été déjà abordés dans cette revue. Elle pose aussi, cela va de soi, des problèmes techniques, notamment celui-ci, auquel nous voudrions partiellement répondre dans cet article : quelles sont les industries nouvelles qu'il convient de susciter en Bretagne ?

Nous n'insisterons pas sur la question du fer qui git dans le sous-sol armoricain : cette revendication est devenue un slogan pour tous ceux qui entre-

prennent de prouver que la Bretagne est abandonnée par le pouvoir central : il est bien vrai que le scandale est de taille, étant donné l'importance du minerai « *tenu en réserve* » et sa teneur élevée en métal. Mais tout a été dit sur ce sujet et nous n'y revenons pas ; nous préférons insister sur d'autres possibilités moins connues et cependant extrêmement riches d'avenir ; elles sont loin de tenir exclusivement au sous-sol.

C'est ainsi que M. Gravier, auquel nous aimons nous référer, a déjà cité l'importance industrielle de la culture du topinambour. Cette plante présente d'abord l'avantage de convenir aux sols siliceux de nos landes incultes ; mais c'est surtout un tubercule dont l'industrie, de plus en plus, attend beaucoup puisqu'il s'agit de la meilleure plante alcooligène que l'on connaisse. Les Etats-Unis s'y intéressent pour pallier l'épuisement des réserves de pétrole et ils ont déjà construit des usines de synthèse. Il serait bon que nous sachions nous préparer à cet avenir.

Ne revenons pas non plus sur le développement de l'industrie textile et sur l'intérêt de la culture du lin en Bretagne. De même, nous nous contentons de mentionner pour mémoire les possibilités du kaolin pour l'industrie électrique qui utilise abondamment les porcelaines.

Mais il est une industrie nouvelle qui conviendrait exactement à notre région et sur laquelle nous voudrions nous étendre, au risque de paraître un peu technique, c'est celle des algues marines.

L'industrie des algues marines est née depuis une dizaine d'années et cependant on n'a publié que peu de choses sur ce sujet, en dehors d'une étude remarquable et toute récente de M. Schmitt, Directeur de l'Institut polytechnique de l'Ouest à Nantes, à laquelle nous nous reportons ici ; si bien que le grand public — et notamment le public breton — ignore à peu près tout de la valeur considérable que les algues présentent et de l'intérêt que notre région pourrait retirer de leur exploitation rationnelle.

Comme chacun sait, l'immense majorité des plantes marines appartient au groupe des algues : ce sont des plantes sans fleur, sans tige, sans feuilles, mais qui possèdent toutes de la chlorophylle. Certaines ont, en plus, des pigments supplémentaires, bruns ou rouges, ce qui donne aux algues une gamme de couleurs variant du rouge au vert. Pour la Bretagne, ce sont les algues brunes qui présentent le plus d'intérêt. Ce groupe comprend, en effet, les fucus et les laminaires régulièrement distribués sur nos côtes où l'on peut constater, bien qu'il y ait des interpénétrations, des sortes de bandes successives appelées zônes ou étages de végétation. Nous ferons grâce au lecteur, des mots latins —

d'ailleurs curieusement doublés de mots beaucoup plus riches et plus expressifs en langue bretonne — qui s'appliquent aux différentes variétés. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'utilisation possible de ces algues.

Il y a longtemps qu'on s'est aperçu de certaines qualités des algues. Ces plantes vivent dans un milieu nutritif environ dix fois plus concentré que sur terre ; puisqu'un mètre cube d'eau de mer contient environ trente cinq kilogs de sels divers dissous, il est aisé de concevoir que, en gros, les algues soient dix fois plus minéralisées que les plantes terrestres. C'est ainsi que les cendres provenant des algues varient de 35 à 55 % du poids de la plante sèche, alors que la proportion pour le foin par exemple n'est que d'environ 5 %.

Mais il y a plus : les cendres d'algues elles-mêmes contiennent environ 30 % de sel de potassium et 10 % de sel de sodium ; en fait ces cendres ont constitué au XVII^e, au XVIII^e et pendant une partie du XIX^e siècle la principale source de carbonate de sodium et de potassium.

Cette industrie était particulièrement prospère dans un pays celtique, l'Ecosse, qui fournissait annuellement environ vingt mille tonnes de cendres appelées surtout *soude de varech* : les soudes étaient surtout obtenues avec le goémon d'échouage. La même industrie existait en Bretagne et aussi en Normandie, en Espagne, etc. Les soudes obtenues donnaient d'ailleurs lieu à un gros mouvement commercial et servaient en savonnerie, verrerie, blanchiment, etc.

La découverte du procédé Leblanc en 1791, industrialisée en 1820, et qui permettait de préparer chimiquement une soude plus pure à laquelle les verriers et les savonniers donnaient la préférence, amena la ruine de l'industrie de la soude de varech.

Pour éviter la mort totale de cette industrie, on chercha à extraire les sels de potassium, mais cette récupération n'était guère payante. Par contre la présence de ces sels en quantité notable fait, soit des cendres, soit des algues, un engrais potassique de tout premier ordre : c'est pourquoi le goémon d'épave est utilisé comme engrais depuis un temps immémorial sur toutes les côtes aussi bien d'Europe que d'Amérique ; il donne des résultats excellents dans les cultures qui exigent de la potasse : pommes de terre, artichauts, choux-fleurs ; ces algues sont deux fois plus riches en azote que le fumier ; à l'inverse de celui-ci, elles n'apportent ni mauvaises herbes, ni larves d'insectes ; elles absorbent de plus l'humidité et épargnent les arrosages. Il n'est pas exagéré de prétendre que des régions comme celles de Roscoff, Penmarc'h etc... lui doivent, pour une large part, leur fortune.

Malheureusement, cet emploi des algues comme engrais n'est concevable, à cause des frais de transport, qu'à une petite distance de la mer. Aussi une grande partie des goémons est-elle actuellement perdue, alors que nous manquons pourtant de fumier et d'engrais.

De 1830 à 1840 une nouvelle industrie se constituait qui permit une période de prospérité : l'industrie de l'iode. La méthode alors employée, et qui subsiste encore, consiste à sécher, puis à brûler les algues : dans les cendres on trouve environ dix kilos d'iode à la tonne. Mais on découvrit bientôt dans les nitrates du Chili une assez forte proportion d'iode de sodium pouvant fournir l'iode à bien meilleur compte. L'iode du Chili envahit le monde et la France ne fit guère d'effort douanier pour protéger l'iode breton contre l'iode chilien. Voici donc l'industrie des algues retombée si bas que les plus optimistes n'osaient plus croire à son redressement.

Pourtant, en 1925, à San Diego (Californie) se fonde une firme actuellement connue sous le nom de *Kelco and Co* qui parvient, à la suite de nombreuses recherches, à extraire industriellement de l'algue une substance colloïdale appelée l'alginate. Une autre firme, l'*Algin Corporation* s'installe bientôt à Rockland, puis deux autres, si bien que la quantité d'alginate traitée aux Etats-Unis a atteint, en 1943, un million de tonnes ; d'après le Ministère de l'Agriculture américain la récolte pourrait d'ailleurs atteindre soixante millions de tonnes. Aucun chiffre de production n'a été publié depuis 1943, mais il est facile de supposer qu'en raison des besoins militaires la fabrication d'alginate a dû augmenter dans des proportions importantes.

Qu'est-ce donc que l'alginate ?
Ce fut le Professeur Stanfort, de l'Université de Londres, qui la découvrit en 1883 mais cette découverte, nous l'avons dit, ne connut aucune suite industrielle avant 1925. Passons sur le procédé d'extraction employé : voyons plutôt quelles sont les applications actuelles de l'alginate.

La première catégorie d'applications dérive de la viscosité de l'alginate. En principe, à chaque fois que l'on aura besoin d'épaissir un milieu ou de le rendre plus visqueux on ajoutera de l'alginate ; comme ce produit est comestible, on pourra l'utiliser dans l'art culinaire.

C'est ainsi qu'on l'a utilisé en France comme ersatz d'huile ; en Amérique on en fait une consommation énorme (environ mille tonnes) pour la stabilisation des crèmes glacées ; on l'utilise également pour épaissir les mayonnaises, les confitures, les jellées, les crèmes, les produits de charcuterie, etc.

En raison de leur pouvoir collant, les alginates

entrent aussi dans la fabrication des colles, des joints hermétiques pour boîtes de conserves, des peintures à l'eau, des onguents, des pâtes dentifrices, des savons, des rouges à lèvres, des encres d'imprimerie, des teintures pour impression. Dans le même ordre d'idées, on les ajoute à certains produits pour augmenter leur adhérence, par exemple aux poudres de toilette, aux poudres antidoryphériques, à la D. D. T., etc.

Enfin l'alginate est utilisé pour « l'encollage » des tissus, opération qui a pour but de préparer le fil de façon qu'il ait une résistance et une élasticité suffisantes pour supporter la traction et les vibrations du métier à tisser. Il y a mieux puisque l'utilisation de fils d'alginate a déjà permis la fabrication de tissus fantaisie, l'imitation parfaite de l'astrakan, etc... Sur ce plan, toutes les espérances sont permises et l'algue nous permettra bientôt de nous vêtir !

L'alginate dispose également de ce qu'on appelle le « pouvoir émulsifiant ». A ce titre on l'utilise pour la mise en suspension des particules de cacao dans le chocolat au lait, pour la fabrication de la crème de gruyère, la mise en suspension des matières colorantes dans les peintures à l'eau, la fabrication des pâtes à papier, l'imperméabilisation des tissus, etc.

Les docteurs américains recommandent l'alginate dans les cas d'ulcères intestinaux, les médecins russes dans les maladies d'intestin chez les enfants.

Comment ne pas conclure avec M. Schmitt : « Il n'est aucune industrie qui ne puisse bénéficier des propriétés si particulières des alginates. On comprend la valeur considérable qu'ils représentent pour une région comme la nôtre ».

Ajoutons que la série d'applications des alginates n'est pas close puisque treize Universités américaines concentrent actuellement leur activité sur les applications nouvelles de l'alginate.

Si nous nous sommes arrêté sur cette industrie des algues marines, c'est parce qu'elle est relativement peu connue chez nous et que nous habitons un pays qui pourrait récolter annuellement sur ses côtes des milliers de tonnes d'algue. Ne trouverions-nous pas dans le traitement de cette matière la possibilité d'une industrie particulièrement moderne, riche d'avenir et florissante ?

Il existe naturellement en Bretagne d'autres possibilités industrielles que nous n'avons pas assez de place pour passer en revue. Citons cependant l'étain.

La production mondiale de minéral d'étain pour les cinq premiers mois de 1947 a été évaluée à 40.000 tonnes d'après le « Bulletin statistique de

International Tin Research and Development Council ».

La production métropolitaine française des minerais d'étain est nulle. Pourtant plusieurs mines furent autrefois exploitées dans le Limousin ; mais c'est la Bretagne qui semble particulièrement bien pourvue en cassitérite. En outre des mines de La Villegard, jadis fort actives, « *L'Usine Nouvelle* » du 11 septembre 1947 mentionnait la présence de l'oxyde d'étain dans les localités suivantes : Abbarretz, Nozay, St-Mars-la-Jaille, Piriac, Pénéstin, Questenbert, Malestroît, St-Servant, Guéhenno, Montbelleux, Quimper, Gouarec, Corlay, Paimpol, Mael-Pestivien ; et ce bulletin ajoutait : « il semble donc qu'il y aurait mieux à faire que de délaisser complètement ces possibilités d'exploitation ».

Le numéro du 22 juillet dernier de « *L'Usine Nouvelle* » notait d'ailleurs avec satisfaction « qu'une certaine activité règne sur l'un des gisements stannifères bretons, celui d'Abbarretz (Loire-Inférieure) ». Felicitons-nous de ce commencement d'activité sur un gisement qui est couvert par une concession minière appartenant aux Chantiers de Basse-Indre. Mais que deviennent les autres ?

Le plomb pourrait être également exploité très activement en Bretagne. La mine de Pontpéan (I.-et-V.), après avoir fonctionné pendant cinquante ans, s'arrêta en 1904 à la suite d'une inondation ; elle avait produit pendant cette période d'exploitation près de 400.000 tonnes de minerais marchands, dont 250.000 tonnes de minerais de plomb. Or le filon n'avait été que légèrement entamé et d'énormes réserves de plomb dorment au fond des puits. On connaît approximativement les quantités d'eau qu'il faudrait vaincre pour réouvrir la mine ; les moyens dont on dispose aujourd'hui permettraient sans grande difficulté d'en venir à bout.

Pendant l'occupation, les Allemands avaient d'ailleurs pris l'initiative de dénoyer certaines exploitations bretonnes. En 1942 ils dénoyèrent les puits de wolfram de Montbelleux (I.-et-V.) et cinq cents ouvriers y travaillèrent à l'extraction ; voilà donc encore une possibilité actuelle et l'on a, dans ce cas, la certitude absolue de la présence du wolfram exploitable.

Nous arrêtons cette énumération pour ne pas alourdir un article déjà long et qui est loin pourtant d'avoir épuisé le sujet. Nous examinons quant à nous le problème sur le plan technique et économique ; nous ne sommes pas compétent pour en tirer les conclusions politiques.

Il apparaît cependant à tout homme de simple bon sens que la centralisation administrative, finan-

cière et économique de la France porte un rude coup à l'exploitation rationnelle d'un pays comme la Bretagne. Le morcellement départemental ne permet aucun plan d'ensemble et ce n'est pas, par exemple, dans un seul de nos départements qu'on suscitera l'exploitation rationnelle des algues marines ; c'est dans cette région toute entière qui semble prédestinée à cette industrie et qui s'appelle la Bretagne, région qui n'est cependant pas reconnue et dont aucun organisme politique, administratif et économique ne défend et ne représente les intérêts. Voilà sans doute la cause profonde du mal.

Le fédéralisme, en rendant vie à la Bretagne, devrait permettre d'établir toutes les conditions administratives favorables à l'essor de ce pays. C'est non seulement la Bretagne et la France qui en bénéficieraient, mais l'Europe aujourd'hui privée de ces richesses inexploitées qu'elle doit demander dans bien des cas à l'Amérique. L'intérêt breton la aussi rejoint donc l'intérêt français et européen.

Louis ORVEN.

Les 27 et 28 novembre 1948

Congrès de l'Union Bretonne des Fédéralistes

Le premier congrès de l'Union Bretonne des Fédéralistes se tiendra à Nantes les samedi 27 et dimanche 28 novembre prochains, sous la présidence effective de M. Henri Brugmans, président de l'Union Européenne des Fédéralistes.

Nous donnerons dans notre numéro du 15 novembre le programme complet de ces deux journées qui seront consacrées à l'étude des problèmes politiques, économiques et culturels et à l'organisation en Bretagne d'un puissant mouvement fédéraliste. Un meeting aura lieu à Nantes le samedi soir. Le dimanche, M. Henri Brugmans clôturera les travaux du congrès et prononcera un important discours.

Nous faisons appel à tous les fédéralistes de Bretagne — et aux Bretons qui sont hors de Bretagne — pour qu'ils réservent ces deux journées des 27 et 28 novembre prochains. Tous sont invités : qu'ils prennent dès maintenant leurs dispositions pour se rendre libres et pour organiser leur voyage.

Inscrivez-vous sans tarder soit au siège des Centres d'Etude et d'Action Fédérale, soit à la direction du « Peuple Breton », en précisant si vous désirez qu'une chambre vous soit réservée à Nantes.

Entre la polyculture et la spécialisation ?

Dans un premier article sur l'avenir de l'agriculture en Bretagne (1), nous avons montré combien il serait difficile, et en fait peu souhaitable tant au point de vue strictement économique qu'au point de vue social, de chercher à modifier totalement le régime foncier du pays tel qu'il existe depuis des temps immémoriaux.

Nous ne voulons pas dire pour autant qu'il n'y ait pas de grandes améliorations à apporter, en particulier dans le regroupement des parcelles. Ce regroupement est d'ailleurs en cours, tout au moins en projet ; mais il se heurte à un mauvais vouloir évident de la part des propriétaires et des fermiers, de la part des fermiers surtout.

Ceux-ci en effet craignent d'être défavorisés dans un changement ; ils font pression sur les propriétaires pour le maintien du « Statu quo » auquel ils sont habitués ; il faut d'ailleurs avoir longtemps vécu à la campagne pour savoir quelle est la force des habitudes prises, même contre des avantages évidents.

C'est donc sur de petits domaines de douze à trente hectares en moyenne que doivent porter les efforts d'amélioration que nous voudrions esquisser ici. Nous serons certains, de cette façon, de rester étroitement en contact avec le réel, au lieu de construire sur des plans qui risquent de n'être jamais réalisés et dont la réalisation n'est peut-être pas au surplus, tellement désirable.

En matière de vie rurale, la question de la main-d'œuvre est, pour le moment tout au moins, secondaire en Bretagne. Chaque ferme est exploitée par une famille dont tous les membres, sauf les enfants en bas âge, concourent plus ou moins au travail de l'exploitation ; de plus les voisins s'entraident fréquemment pour les grands travaux. M. Angé Lardé a calculé qu'alors que dans l'ensemble de la France on évaluait à 224 le nombre de travailleurs

pour mille hectares, dans le Finistère ce chiffre était de 449, soit presque exactement le double.

Malheureusement, dans la plupart des cas la force motrice manque. M. André Guilcher l'a souligné dans la thèse de doctorat qu'il a soutenue récemment en Sorbonne sous le titre de « *L'habitat rural dans le Bas-Leon intérieur* (1) » ; il n'hésitait pas à conclure : « En somme la campagne n'est pour ainsi dire pas électrifiée. »

Cette conclusion est loin d'être excessive, 70 % des fermes bretonnes n'ont pas reçu l'électricité. On a donné le courant aux bourgs commerçants, mais on a négligé les fermes productrices. Nous reviendrons par la suite sur cette question qui est évidemment capitale pour notre avenir agricole. Le problème de l'eau n'a d'ailleurs pas été beaucoup mieux résolu que celui de l'électricité.

D'autre part, il faut bien le dire, le travail est, en général, très peu rationalisé. Dans la plupart des fermes en Bretagne, on travaille beaucoup plus qu'il ne serait nécessaire par rapport aux résultats obtenus. On pratique de nombreux travaux qui ne sont pas productifs, quand ils ne sont pas nuisibles. Que de journées perdues à fagotter, à faire chez soi du cidre, alors que les prairies ne sont pas suffisamment drainées, alors que les fossés ne sont pas curés, que le matériel n'est jamais nettoyé ! Et nous ne parlons pas du préjudice d'un autre ordre que causent ces travaux, en empêchant le paysan de trouver le temps de s'instruire et de se cultiver.

Malgré les plaintes qu'on entend fréquemment, il ne semble donc pas que la Bretagne manque de main-d'œuvre. Mais il s'agit de celle-ci soit appliquée à des spéculations qui conviennent à sa vocation. Ce serait également contribuer à résoudre le problème si délicat de l'émigration bretonne, problème qui n'est pas toujours bien posé.

Jusqu'ici — si l'on met à part le cas très particulier des cultures de la côte, de cette fameuse ceinture dorée de Saint-Malo à Ploungastel-Daoulas — la Bretagne est, par excellence, la terre de la poly-

culture. Chaque ferme cultive des céréales, blé et avoine spécialement, élève des vaches et des chevaux, engraisse des porcs, fabrique du beurre, fait du cidre, vend des fagots ; de son côté la fermière porte des œufs au marché, ce qui constitue son bénéfice particulier.

L'exploitation est donc un petit monde fermé qui, autrefois, lorsqu'on y cultivait du lin et du chanvre, se suffisait pratiquement à lui-même.

La guerre a sans doute modifié sensiblement ces données. Les besoins du cultivateur se sont accrus ; et aussi ses obligations, dont beaucoup lui sont profondément désagréables par le fait justement qu'elles ouvrent une brèche dans cette économie fermée à laquelle il est tellement attaché. Mais, quoiqu'il en soit de ces minimes changements récents, on peut dire que la structure traditionnelle du travail à la ferme n'a pas changé. Il ne faut d'ailleurs pas s'en indigner ni s'en inquiéter outre-mesure : la solution n'est certes pas dans une révolution totale des habitudes mais dans une évolution raisonnable qui tienne compte à la fois des caractéristiques de la vie locale et des besoins de l'existence et du travail modernes.

Ce système autarcique de la ferme bretonne n'est pas en effet sans entraîner, dans une époque de crises, de guerres et de troubles dont nous ne sommes peut-être pas encore sortis, de gros avantages. Il garantit au paysan une indépendance et une stabilité qu'aucune autre forme d'économie ne peut assurer à un tel degré. C'est grâce à lui que le paysan de Bretagne a vu passer, sans trop en souffrir, la crise de 1930 ; et le choc de la dernière guerre n'a que peu atteint sa capacité de production. A notre avis, c'est finalement d'une crise d'adaptation que souffre notre agriculture actuelle.

En effet, sans vouloir bouleverser le système présent de polyculture qui, comme nous le disions plus haut, est une caractéristique du pays, il est indispensable pour la Bretagne de s'orienter d'une manière plus précise vers certaines spécialités : quitter à abandonner partiellement d'autres cultures, telles que le blé par exemple, culture pour laquelle elle ne pourra jamais rivaliser avec d'autres régions françaises plus favorisées à cet égard... encore moins avec l'étranger. Le mieux serait de s'en rendre compte le plus tôt possible afin d'éviter, alors qu'il en est temps, des déboires qui risqueraient d'avoir les plus graves conséquences sur l'équilibre économique du pays.

Naturellement, tout essai de conjecture est particulièrement difficile à l'heure actuelle. Nous venons à peine de terminer la traversée d'une période exceptionnelle et l'avenir pourtant n'a jamais été plus incertain. Il faut cependant espérer que la paix et l'ordre reviendront, entraînant en même temps la

concurrence internationale ; c'est alors qu'il faudra que la Bretagne puisse, à tout prix, faire face à cette situation.

Or, on oublie trop qu'il suffirait de quelques années de paix pour voir à nouveau la production de blé dans le monde et en Europe occidentale dépasser la consommation. D'ailleurs avant la guerre la consommation des céréales marquait une tendance très nette à la baisse. De 1909 à 1913, les habitants des seize pays qui constituent l'Europe occidentale consommaient en moyenne 206 kilos de céréales par an et par habitant. Pour la période de 1934 à 1938, la consommation était tombée à 184 kilos. Il est vraisemblable que le retour à des circonstances normales ferait de nouveau apparaître cette tendance.

On constate par contre la tendance inverse pour la viande et pour les produits laitiers. C'est d'ailleurs une loi générale bien connue que la consommation de la viande et des produits laitiers s'accroît avec le standard de vie des populations.

Si nous prenons le cas de la France, nous constatons qu'avant la guerre, la consommation de viande était, suivant les estimations de la F.A.O., de quarante et un kilos par an et par habitant ; en 1947 la consommation est tombée à 34 kilos. Cette réduction apparaîtra bien minime au citadin qui se souvient des biftecks d'avant-guerre ; c'est qu'il ne faut pas perdre de vue que la guerre a amené sur le marché de la viande un nouveau client, et d'importance, le paysan. La France avant la guerre importait déjà plus de cent mille quintaux de viande annuellement. C'est dire combien le marché était loin de la saturation.

Nous avons voulu présenter ces observations d'ordre général avant d'aborder dans les articles suivants les données précises de l'avenir rural breton. Nous pouvons toutefois en tirer dès maintenant deux conclusions. La première, c'est qu'il ne faut pas démolir de fond en comble les habitudes de polyculture bretonnes qui ont constitué dans le passé — et peuvent encore constituer dans l'avenir — une garantie pour le paysan. La deuxième, qui paraît difficilement conciliable avec la première c'est qu'il faut cependant s'organiser en vue de la paix et prévoir notamment les conséquences du retour à une véritable concurrence internationale.

La conciliation de ces deux nécessités n'est cependant pas impossible. S'il est en tout cas une culture qui doit être en premier lieu revivifiée en Bretagne, c'est celle du blé dont l'avenir dans nos terres est assurément moins prometteur que celui de l'élevage et des produits laitiers par exemple.

A. LE GALL

(1) Le Peuple Breton du 15 Septembre 1948 ; quel est notre avenir agricole ?

(1) Voir le compte rendu de cette thèse dans le « Peuple Breton » du 15 Juin 1948.

Les Bretons ont-ils de mauvaises dents ?

L'état sanitaire du peuple breton pose une série de problèmes scientifiques et médicaux que nous n'avons pas l'intention de traiter à fond dans cette revue, mais certains de ces problèmes rejoignent des préoccupations sociales et générales sur l'avenir de notre pays, préoccupations qui ne peuvent cependant pas nous laisser indifférents.

Déjà, dans cette même chronique, le docteur Roger Kervran a étudié les conditions particulières de développement de la tuberculose en Bretagne (1). Il concluait d'ailleurs à une prédisposition incontestable — mais relativement récente — des Bretons à cette terrible maladie : cette prédisposition, plus forte dans les départements de langue bretonne que dans les départements de langue française, s'étendait même, d'après lui, à tous les pays où l'on parle une langue celtique : signe probable que la tuberculose, ailleurs en régression, se trouve à un stade d'évolution moins avancée dans des régions de l'Europe plus tardivement atteintes.

Un autre problème mérite également de retenir notre attention, bien qu'il soit d'une gravité moindre quoique non négligeable : c'est celui de l'état dentaire des Bretons.

Nombreux sont les Bretons qui semblent persuadés de leur vulnérabilité toute particulière à la carie dentaire et plus généralement au mauvais état de la dentition. Certains accusent le cidre ou le pain, d'autres le sucre, sans parler des conditions actuelles de l'alimentation.

La question n'a pas encore été exposée dans « Le Peuple Breton » malgré son importance réelle. Je l'aborde donc, avec l'espoir que des compatriotes chirurgiens-dentistes, bénéficiant d'une expérience que je ne possède pas encore, viendront y ajouter une note « pratique », complètement indispensable

(1) Voir « Le Peuple Breton » du 15 avril 1948. Les Bretons et la tuberculose, par le docteur Roger Kervran.

d'une étude faite, en majeure partie, grâce à des publications et à divers ouvrages dentaires.

Pourquoi un tel article ? diront certains. Les dents ont-elles une si grande importance et l'extraction n'est-elle pas une manière commode de résoudre le problème lorsqu'il est trop tard ? Une réponse est en tout cas immédiate : nous ne nous méfions pas assez, en général, de ce que nous connaissons mal ; sachons donc ce que nous risquons avant de ranger le sujet « dents gâtées » parmi les préoccupations d'ordre secondaire.

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des complications possibles d'une carie dite « du 4^e degré », c'est-à-dire d'une affection au cours de laquelle la pulpe, ou, plus familièrement « le nerf » est plus ou moins détruite. En premier lieu l'arthrite alvéolo-dentaire, inflammation du ligament retenant la dent dans son alvéole sur toute la longueur de la racine, accompagnée de douleurs insupportables s'exacerbant la nuit, rendant tout travail impossible, et ne laissant souvent au malade que le recours à l'extraction et... des regrets tardifs.

Voici encore l'angine de Ludwig, phlegmon diffus du plancher de la bouche, pouvant atteindre surtout les hommes de 20 à 30 ans, même exempts de toute tare, pouvant emporter le malade en 7 à 8 jours, parfois en 48 heures. Notons encore le trismus, impossibilité d'écarter les mâchoires et les complications digestives, à la suite d'une absorption continue de microbes pullulant dans les lésions dentaires. Ce sont là, souhaitons-le, des faits qui convaincront les sceptiques ou les négligents.

Le danger étant connu, pouvons-nous dire qu'il est exact de voir, en chaque Breton un sujet pré-disposé à la carie ?

En dehors des causes générales intervenant sur cette affection, on peut penser à certaines intéressantes plus particulièrement la Bretagne : la race, l'hygiène générale et l'alimentation, et enfin l'influence des maladies les plus répandues chez nous. Permettent-elles de répondre à la question par l'affirmative ? Il n'y a pas, à proprement parler, de « race bretonne ». Il est cependant curieux de constater, d'après la carte des départements dressée par Magitot à l'heureuse époque où le mauvais état des dents constituait un motif d'exemption du service militaire, qu'à l'Ouest du territoire français, le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine se détachent nettement des régions voisines avec une proportion de caries oscillant entre 1,05 et 9,84 %, inférieure à celle des contrées situées plus à l'est : Normandie, Anjou, Vendée, Bordelais, dans lesquelles cette proportion oscille entre 9,85 et 149,04 %. La Loire-Inférieure, elle, présente un coefficient un peu plus élevé (de 18,64 à 27,42 %).

Cet argument, bien que tout relatif, n'en récite pas moins la croyance populaire. Ce serait une confirmation de l'opinion de Broca notant en France, deux races à l'origine : Celtes, petits, bruns, à denture résistante, peuplant le Massif Central et la Bretagne, et Kimris, grands, blonds, à dents médiocres, ayant envahi la Gaule du Nord-Ouest vers le Sud-Est.

Le rôle de l'hygiène générale et alimentaire semble avoir une grosse importance dans l'étude des causes de carie. Et c'est ici qu'apparaît une nouvelle notion : l'existence de deux catégories d'individus en Bretagne.

L'étude faite pour toute la France par Regnault nous fournit les constatations suivantes : une distinction doit être établie entre les terres argileuses, siliceuses, granitiques et les terres calcaires.

Dans les premières se placent les « landes de Bretagne » (entendez les régions relativement désertées de l'intérieur et de certaines parties du littoral). Leurs habitants présentent des os riches en silice, fins, minces, denses. Ces os se brisent comme du verre, d'où fractures nombreuses : les dents sont mauvaises, sujettes à la carie.

Dans les secondes, nous rencontrons « les terres fertiles du littoral breton » avec des os riches en chaux, grossiers, épais, résistants à la carie.

En nous reportant à ces deux causes précédentes de carie, il est déjà possible de noter : d'une part, la proportion relativement minime de caries en Bretagne ; d'autre part, la belle denture des habitants du littoral riche à terres calcaires.

Mais la question est loin d'être si simple. 865 chirurgiens-dentistes exerçaient en Bretagne, en

1947 — soit un praticien pour 6.586 habitants. L'influence des maladies ne saurait pour cette raison être passée sous silence.

Le Docteur Kervran a montré la fréquence de la tuberculose en Bretagne. Les affections diverses dont peut être atteint un individu sont théoriquement susceptibles d'agir sur son système dentaire. Les rapports entre carie dentaire et tuberculose ont donné lieu à de nombreux travaux ainsi qu'à de multiples statistiques. Les conclusions des chercheurs sont non seulement diverses, mais contradictoires. Certains affirment que le nombre des caries est de plus de 50 % supérieur chez les tuberculeux par rapport à des sujets de santé moyenne, et de plus de 15 % par rapport à des malades atteints d'affections diverses. L'examen du malade, du fait de la présence de caries, pourrait donc fréquemment mettre sur la voie d'une tuberculose au début. Ce serait un élément de pronostic non négligeable par les données qu'il fournirait sur la qualification du malade. Mais d'autres auteurs nient de tels rapports, la question est donc loin d'être tranchée.

Notons, à côté de la tuberculose, l'influence de la grosseesse et de l'allaitement, prélevant une grande quantité de calcium chez la mère et donc agissant sur les dents ; influence non négligeable dans ses résultats, pour un pays de bonne natalité comme la Bretagne.

Ces constatations, espérons-le, rassureront les craintifs : la Bretagne ne semble pas particulièrement atteinte par la carie ; ce qui n'est pas une raison pour négliger toute précaution.

Sans vouloir exposer ces précautions qui relèvent de publications différentes et spécialisées, nous devons noter pourtant à quel point la négligence et le laisser-aller typiquement celtiques peuvent être nocifs. Une carie dentaire prise à ses débuts est plus facile et moins onéreuse à soigner. Ceux qui disent « Amzer' zo ! » font à tout point de vue un mauvais calcul.

Il convient enfin que l'on s'habitue davantage à une bonne hygiène de la bouche par des brossages au réveil, après chaque repas, au coucher. L'école peut jouer un grand rôle pour faire pénétrer ces habitudes chez les enfants. Certains dentistes déconseillent toutefois un brossage trop précoce et trop fréquent des dents des enfants.

En cette matière, c'est aux conseils du dentiste qu'il faut se fier. Mais il faut savoir demander ces conseils avant d'être contraint de recourir à l'extraction !

J. COURTOIS.

Renan fédéraliste

A l'occasion du centenaire de la mort de Chateaubriand, le *Peuple Breton* a souligné récemment l'actualité de ses idées politiques et la parenté de son programme décentralisateur avec le fédéralisme. Poursuivant cette sorte d'enquête posthume auprès des grands écrivains bretons dont l'audience fut mondiale, c'est à Ernest Renan que nous donnerons aujourd'hui la parole sur le même sujet. Car si Renan fut un exégète passionné, il participa également aux grands débats politiques de son siècle ; ses conclusions sur la réforme des institutions présentent d'ailleurs l'avantage de pouvoir grouper autour de sa mémoire ceux que certaines thèses de l'*Histoire des Origines du Christianisme* avaient éloignés de lui.

A vrai dire, les idées politiques de Renan sont toutes entières contenues dans sa correspondance et dans quelques ouvrages : *Questions contemporaines*, *Essais de morale et de critique* et surtout *La réforme intellectuelle et morale* écrite après les événements de 1871. Il s'agissait alors pour lui de répondre à la question qu'il se posait devant la défaite et ses conséquences : « Par quelle réforme, intellectuelle, politique, administrative et morale, la France parviendra-t-elle à opérer son redressement ? »

La réponse de Renan est diverse mais une nécessité lui paraît primordiale et revient constamment sous sa plume, c'est celle de la décentralisation : rien ne saurait renaitre tant que les différents « pays » qui constituent la France n'aient pas retrouvé leur vie propre, tant que la centralisation étouffante n'aura pas été maîtrisée.

Fidèle à sa méthode de travail, Renan commence par rechercher les origines historiques de cette centralisation ; il les trouve déjà dans l'ancienne monarchie : « La royauté capétienne, comme il arrive d'ordinaire aux grandes forces, porta son principe jusqu'à l'exagération. Elle détruisit la possibilité de toute vie provinciale, de toute représentation de la nation. Déjà, sous Philippe le Bel, le mal est évident ».

La Révolution continua sur ce point l'œuvre de la monarchie : « Toujours grande, sublime parfois, la Révolution est une expérience infiniment honorable pour le peuple qui osa la tenter ; mais c'est une expérience manquée... En ne laissant debout

qu'un géant, l'Etat, et des milliers de nains, en créant un centre puissant, Paris, au milieu d'un désert intellectuel, la province, la Révolution a créé une nation dont l'avenir est peu assuré. »

L'Empire n'est pour Renan que la suite de la Révolution : il l'examine particulièrement dans son organisation universitaire : « L'Université de Napoléon I^{er} fut frappée d'un défaut irréparable. Lisez le règlement des études de 1802 vous y trouverez ce qui suit : « tout ce qui est relatif aux repas, aux récréations, aux promenades, au sommeil se fera par compagnie... Il y aura dans chaque lycée une bibliothèque de quinze cents volumes ; toutes les bibliothèques contiendront les mêmes ouvrages ; aucun autre ouvrage ne pourra y être placé sans l'autorisation du Ministre de l'Intérieur ». Voilà ce que M. Thiers appelle « la création la plus belle peut-être du règne de Napoléon ». Nous nous permettons de ne pas être de son avis. Cette uniformité d'éducation, cet esprit officiel serait la mort intellectuelle d'une nation. Non, tel n'est nullement notre idéal. L'Etat doit maintenir un niveau, non l'imposer ».

Quant à la Restauration, poursuit Renan « Elle conserva dans son ensemble l'administration impériale en la tempérant par un système d'égards et de considérations personnelles qui ne profita guère qu'à la noblesse ».

Le Second Empire, par piété napoléonienne, adopta les institutions du premier ; c'est lorsqu'il s'effondra que l'insuffisance du régime centralisateur apparut à tous ceux qui savaient observer : « On n'a jamais vu plus clairement que ces jours-ci, écrit Renan en 1871, le vide terrible que laisse en un pays le manque d'institutions provinciales... On arrive ainsi par toutes les voies à reconnaître la nécessité de constituer une déléation provinciale, dépositaire de la souveraineté de la France, et qui puisse être réunie, sans qu'on ait à demander aucune permission à personne ».

Aucune réforme, d'après Renan, ne serait d'ailleurs plus populaire que la réforme décentralisatrice : « Le désir d'un Etat politique impliquant le moins possible de gouvernement central est le vœu universel de la province. L'antipathie qu'elle témoigne contre Paris n'est pas seulement la juste indignation contre les attentats d'une minorité fac-

tieuse... c'est le Paris gouvernant que la France n'aime pas. »

Voici, d'autre part, quelques lignes d'un passage où l'écrivain examine les diverses solutions proposées pour relever la France : « Par le programme réactionnaire ? En comprimant, éteignant, serrant, gouvernant de plus en plus ? non, mille fois non ; cette politique a été l'origine de tout le mal ; elle serait le moyen de tout perdre. Le programme libéral est en même temps le programme vraiment conservateur... Décentralisation, diminution du gouvernement... voilà ce qu'on rêve quand on cherche, avec la réflexion froide et dégagée des aveuglements d'un patriotisme intempérant, la voie du possible. »

Et Renan conclut par cette heureuse définition des droits de l'Etat : « Sans doute l'homme moderne a une patrie et pour cette patrie il saura, s'il le faut, égaler les actes les plus loués de l'héroïsme antique ; mais cette patrie ne saurait être un moule étroit, une espèce d'ordre militaire comme Sparte et les républiques de l'antiquité. Nos Etats modernes sont trop grands pour cela. La patrie est selon nous une libre société que chacun aime parce qu'il y trouve les moyens de développer son individualité, mais qui ne doit être une gêne pour personne. »

Cet exposé des principes les plus clairs du fédéralisme interne se trouve complété chez Renan par une série de vues curieuses et prophétiques sur le fédéralisme européen. Qu'il nous suffise là encore de lui laisser la parole : « Le principe des nationalités indépendantes n'est pas de nature, comme plusieurs le pensent, à déborder l'espèce humaine du fleuve de la guerre ; au contraire, j'ai toujours craint que le principe des nationalités, substitué au doux et paternel symbole de la légitimité, ne fit dégénérer les luttes des peuples en exterminations de race, et ne chassât du code du droit des gens ces tempéraments, ces civilités qu'admettaient les petites guerres politiques et dynastiques d'autrefois. On verra la fin de la guerre quand, au principe des nationalités, on joindra le principe qui en est le correctif, celui de la fédération européenne, supérieure à toutes les nationalités. »

Sans doute l'idée européenne reste-t-elle encore vague chez Renan, qui écrivait ces lignes dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 septembre 1870, c'est-à-dire au milieu d'une guerre aujourd'hui bien lointaine. Nous trouvons pourtant, dans ce même article, l'énoncé de la proposition cruciale du fédéralisme externe, à savoir l'indispensable limitation de cette « souveraineté nationale » à laquelle les Etats se cramponnent aujourd'hui. Voici ce qu'écrivait Renan : « Comment en effet un effroya-

ble événement comme celui qui laissera autour de l'année 1870 un souvenir de terreur a-t-il été possible. Parce que les diverses nations européennes sont trop indépendantes les unes des autres et n'ont personne au-dessus d'elles, parce qu'il n'y a ni congrès, ni diète, ni tribunal amphictyonique qui soient supérieurs aux souverainetés nationales. »

Ne trouvons nous pas l'écho de ces vieilles paroles dans le discours du Dr Brugmans, Président de l'Union Européenne des Fédéralistes, qui disait en mai dernier au Congrès de La Haye : « Le vrai problème, c'est de créer l'organisation super-nationale de l'Europe. Mais nous ajoutons que rien n'aura été fait tant que le dogme de la sacro-sainte souveraineté nationale n'aura pas été renversé et tant que les peuples n'auront pas bousculé leurs gouvernements. »

On éprouve d'ailleurs plus de déception que de joie à souligner ces rapprochements entre nos préoccupations actuelles et les idées de Renan. Sans doute est-ce le propre du génie d'affirmer un siècle trop tôt ce qui sera la vérité de demain. Mais pendant ce temps les guerres se multiplient, la tyrannie se développe, l'étatisme accentue sa pression. Si l'on avait prêté aux conseils de Renan une oreille plus attentive, l'Europe serait déjà construite dans la variété de ses libres communautés. Du moins les fédéralistes trouveront aujourd'hui dans son message un singulier encouragement.

J. MAUGUET.

Réabonnements

Ce douzième numéro du *Peuple Breton* marque pour beaucoup de nos amis la fin de leur deuxième abonnement de six mois. Nous les prions de se réabonner sans tarder, afin notamment d'éviter des frais de rappels ou de traite.

Le prix de revient de chaque numéro n'a cessé d'augmenter depuis un an sous l'influence de la hausse du papier, de l'impression, des tarifs postaux et des frais généraux. Cette augmentation atteint aujourd'hui 90 % des prix de novembre 1947. Nous avons limité au maximum l'incidence de cet état de choses sur nos tarifs ordinaires d'abonnement qui passent seulement de 300 à 350 francs.

Nous lançons toutefois un pressant appel pour que tous ceux qui le peuvent souscrivent un abonnement de soutien à 500 francs. Il s'agit de donner les moyens de diffusion et d'influence nécessaires à une revue dont le succès, après un an d'existence, prouve qu'elle répond à une absolue nécessité.

LU...

M. Spaak et fédéralisme

Le discours retentissant que M. Paul-Henri Spaak a prononcé le 28 septembre devant l'O.N.U. dépassait le cadre de l'actualité internationale. La presse parisienne ne l'a pas suffisamment montré, préoccupée avant tout par les péripéties de la rivalité américano-soviétique ; le texte intégral du discours n'a pas été donné et l'on s'est contenté d'extraits.

M. Spaak, nul ne l'ignore, est un fédéraliste ; il est même l'auteur d'une phrase qui a fait quelque bruit et qui fut citée par le Docteur Brugmans, au Congrès de La Haye : « Pour réaliser la Fédération Européenne, il faudra bousculer les Gouvernements ».

Son discours du 28 septembre a repris cette idée et il était aisé de se rendre compte que l'étatisme consistait pour l'homme d'Etat belge une notion particulièrement nocive. « Nous voulons un Etat qui serve l'être humain, a dit M. Spaak, et non pas un être humain qui serve l'Etat. Il sera difficile de réaliser ce genre d'Etat, mais cela vaut la peine d'y arriver ».

Voilà des paroles qui méritent d'être relevées. Elles se complètent d'ailleurs par d'autres formules qui prouvent que M. Spaak ne craint pas de pousser le fédéralisme jusqu'à ses plus logiques conséquences. N'a-t-il pas parlé dans son discours de cette « doctrine surannée de souveraineté nationale absolue » ? Pour le premier ministre d'un Etat de l'Europe actuelle, c'est tout de même assez nouveau et assez courageux.

Autant en emporte le vent

En feuilletant une collection de journaux du mois de mars 1947, nous avons retrouvé l'écho de quelques promesses ministérielles parmi beaucoup d'autres. Nous laissons à nos lecteurs le soin de déterminer dans quelle mesure ces promesses ont été tenues :

VU...

« ARRAS 9. — M. Charles Tillon, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme est arrivé aujourd'hui à Arras. Le ministre a prononcé une allocution dans laquelle il a notamment déclaré : « Tous les ministères devront être logés en 1947 ».

« SAINT-NAZAIRE 8. — A 17 h. 30 a été lancé avec plein succès le cargo de 11.000 tonnes « Washington ». Au cours du déjeuner qui a précédé le lancement, M. Jules Moch, ministre des Transports et Travaux Publics, a prononcé un important discours dans lequel il a dit : « Notre marine marchande atteindra 2.600.000 tonnes fin 1948 et 3.000.000 de tonnes en 1950, dont 2.000.000 en navires neufs et bien équipés ».

« LANDERNEAU 2. — Prenant la parole au congrès ministériel du M.R.P., M. P.-H. Teitgen vice-président du Conseil a déclaré : « Il est urgent de réaliser la réforme administrative ».

Citons enfin ce titre d'un numéro de « Samedi-Soir » vieux d'à peine cinq mois, et qui faisait écho à l'opinion officielle du moment : « La baisse va éclater comme une catastrophe ». Et les sous-titres annonçaient : « vi. 20 francs le litre ; hitteck, 350 francs le kilo ». Comme nous alerions aujourd'hui cette sorte de catastrophe !

...Gardons de la graine

« Le Peuple Breton » n'est pas seul à souligner l'absurdité du système électoral prévu pour le renouvellement du Conseil de la République. L'académicien Etienne Gilson a publié récemment son opinion dans un journal parisien ; après avoir souligné l'inégalité de représentation entre les départements, il en cherche la raison profonde. Nous citons sa conclusion qui rejoint les thèses fédéralistes :

« C'est que le mal est trop profond pour qu'on ose y toucher. La France est à cheval sur deux systèmes de représentation, l'un numérique, l'au-

ENTENDU...

tre territorial, quelle ne parvient pas à unir faute de les avoir distingués. Un ordre de représentation territoriale repose d'abord sur l'existence de territoires réels que des régions françaises pourraient être mais que les départements français ne sont pas. Elle présuppose en outre le respect dans une association de territoires, unis comme tels, tous sont égaux. Ainsi aux Etats-Unis, en face d'une Chambre élitée selon le nombre des habitants, existe un Sénat où chaque Etat, le petit Rhode-Island comme le grand New-York, délègue comme le meurt deux sénateurs. Telle encore la Suisse, dont les députés sont élus à raison d'un pour 22.000 habitants, en voie au Conseil des Etats quarante-quatre conseillers à raison de deux pour chaque canton.

« Ce sont, il est vrai, des fédérations, mais puisque nous sommes le fédéralisme, en Europe peut-être ne pourrions-nous garder de la gra-

Génocide

L'Assemblée générale de l'O.N.U. est saisie du projet de convention relative au crime de « génocide » dont nous avons parlé dans notre numéro du 15 janvier dernier. On sait que l'appellation de génocide vise non seulement les actes qui tendent à la destruction physique d'un groupe humain ou d'une nation, mais également ceux qui aboutissent à la « désintégration des institutions politiques et sociales, de la culture, de la langue, du sentiment national, de la religion et de l'existence économique de ces groupes ». Telle était du moins la première définition proposée par le Secrétariat Général des Nations Unies.

Pourquoi faut-il que les délégués américains, français et britanniques — s'opposant sur ce point aux délégués slaves — aient répudié la notion de génocide culturel et déclare que la convention devrait seulement s'appliquer « aux actes matériels de violence » ?

Nous avons quelques raisons de préférer, quant à nous, la première définition...

L'ALLEMAGNE DEPUIS

LA REVOLUTION FRANÇAISE

Editions Fayard - Paris

M. Jean de Pangue vient de consacrer à l'Allemagne un ouvrage consacré à 600 pages dont nous ne saulions trop conseiller l'étude à nos lecteurs.

L'Allemagne est une réalité qui occupe dans l'Europe une place de la plus grande importance, non seulement par sa superficie, sa population, les richesses de son sol mais culturellement et moralement par sa pensée, son apport scientifique, sa littérature et son art, le rôle joué par elle dans toute l'histoire de l'Europe. L'Europe sans Allemagne est une chimère et non une réalité historique et géographique. Le problème allemand est donc aujourd'hui un problème essentiel de l'avenir de l'Europe ; pris sans le résoudre, c'est dire l'importance de tout ce qui peut éclairer le problème allemand.

Il nous est impossible d'examiner ici tous les détails de l'ouvrage de M. de Pangue mais nous devons insister sur son idée maîtresse qui est la vocation de l'Allemagne à l'organisation fédérale. A travers tous les faits et par la plus précise documentation, l'auteur nous montre comment le centralisme a détourné l'Allemagne de sa vocation et de sa mission et à conduit à sa perte en ruinant en même temps l'Europe ; comment au contraire le fédéralisme est exigé par la nature même de l'Allemagne, par sa réalité historique et géographique, par la structure que réclame sa vocation profonde.

On voit donc comment le livre de M. de Pangue justifie, par l'étude rigoureuse des données historiques, cette idée qui est la nôtre, à savoir que la solution du problème allemand ne peut se trouver que par le fédéralisme. Et bien entendu M. de Pangue a assez d'intelligence et de réalisme pour comprendre qu'il n'y a de solution durable que dans un fédéralisme libre et indépendant et sous tutelle étrangère. Nous y reviendrons plus loin dans la rubrique « Actualité internationale ».

Nous ne pouvons mieux faire que compléter ces indications par quelques citations : « L'Allemagne a fait plusieurs ébauches du régime fédéral qui a fini par trouver son expression dans la confédération germanique, le « Deutscher Bund » : beau mot qu'un

Livres et Revues

Français ne peut prononcer sans regret s'il se rappelle la paix que ce régime a assurée à l'Europe et à l'Allemagne elle-même. Car il ne faut pas croire que ce regret soit égoïste, qu'il soit provoqué uniquement par des considérations politiques. Il suffit de rappeler que toutes les gloires artistiques et littéraires de l'Allemagne se sont affirmées sous ce régime. Mais nous avons le droit de dire que s'il s'est révélé le plus favorable à l'épanouissement du génie allemand, il est aussi celui où s'est conservé le plus longtemps le sens de la solidarité européenne ».

M. de Lange continue par cet aperçu sur ce que nous appelons, en Bretagne, l'esprit jacobin : « On peut mesurer la puissance destructrice de l'idée révolutionnaire par excellence, celle de la réduction à l'unité. Les pénétrantes analyses d'Augustin Cochin nous ont montré les ravages qu'elle a exercés dans l'esprit des Français lors de notre Révolution. Ce n'est pas dans notre sujet d'incriminer l'œuvre intérieure de cette Révolution qui, mieux dirigée, aurait pu, comme la révolution anglaise, développer les libertés au sein de la tradition. Nous nous proposons seulement de décrire ses effets en Allemagne, de montrer comment cette réduction à l'unité, commencée par la Révolution et l'Empire, achevée par les traités de 1919, aboutit à l'Etat totalitaire qui est l'adversaire intraitable du fédéralisme et qui n'admet aucun partage de son autorité ni à l'intérieur ni à l'extérieur ».

Et l'auteur termine par cette vue pénétrante : « La question allemande a rempli tout le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e, qui n'ont pas pu lui donner de solution durable. A vrai dire, elle n'en comportait pas dans le cadre de l'Etat national tel qu'il a été défini par la Révolution française ».

L'EGLISE AU PAYS DE GALLES

Silurian Books - Llandudno (Wales)

Voilà un quart de siècle que l'Eglise d'Angleterre est séparée de l'Etat en Galles, Ewart Lewis, dans son ouvrage « The Church in Wales » étudie sa situation actuelle, lui propose un programme d'action et expose ses perspectives d'avenir. En visage des sectes non conformistes auxquelles se rattache la grande majorité des habitants et qui sont atteintes par l'affaiblissement de la vie religieuse, il croit que l'Eglise officielle a un rôle à jouer en

appelant au retour à la tradition catholique, sans toutefois accepter toutes les pratiques de l'Eglise romaine.

En ce qui concerne celle-ci, elle refuse de reconnaître la validité des ordres anglicans et l'Eglise anglicane qui, de son côté, repousse la suprématie pontificale, n'est, pour elle qu'une Eglise protestante comme les autres. Elle lui reproche également son manque de discipline et il est bien certain que tous les Anglicans ne croient pas aux mêmes choses, n'y ont, à vrai dire, jamais cru et que leurs conceptions et pratiques diffèrent suivant les milieux et les époques. Il est de plus évident que, si les théologiens de l'ancienne Eglise établie prétendent que celle de Rome a au cours des siècles abandonné la pureté de la foi primitive et s'est chargée d'éléments adventices, ce n'était pas à l'opinion des catholiques gallois du temps de la Réforme, pas plus que l'opinion de ceux qui sont restés fidèles à Rome en dépit de circonstances difficiles.

La position de l'Eglise anglicane est donc très instable entre, d'un côté, le bloc non conformiste peut-être refroidi mais, néanmoins, toujours imposant et, de l'autre, le carré des catholiques romains qui amoindrent du reste rapidement leur situation.

Quoi qu'il en soit, l'auteur est sincèrement soucieux de l'avenir de son Eglise ; son livre mérite d'être lu attentivement et sans passion.

Jacques KERLOMAN.

LA RIVIERA BRETONNE

Bulletin mensuel

des Bretons de la Côte d'Azur

8, Rue Rossini - Nice

La colonie bretonne de la Côte d'Azur publie chaque mois un copieux bulletin imprimé dont le directeur est notre compatriote M. A. Le Saichere. Le numéro d'août 1948 est particulièrement intéressant parce qu'il donne un compte rendu de la Fête des Provinces Françaises qui s'est déroulée à Nice du 11 au 14 juillet ; dix sept groupes venus de tous les coins de France, ainsi que deux groupes représentant la Suède et la Suisse y participèrent. Quant à la Bretagne elle avait délégué à ces fêtes deux groupes très dynamiques : « Les Genêts d'Or » de Bannalec et le Cercle Catholique de Comarcou. C'est d'ailleurs une Bretonne, Mlle Maryse Furré, des « Genêts d'Or » qui a été élue Reine des Provinces Françaises.

L'actualité celtique

IMPORTANTE DÉCLARATION DE M. COSTELLO • IRLANDE ET ANGLETERRE • LE PAYS DE GALLES ET LES MENACES DE GUERRE • LE PROGRÈS DU SENTIMENT GALLOIS ET SES RÉPERCUSSIONS POLITIQUES.

On sait que M. Costello, Premier Ministre d'Irlande, vient de terminer à son tour une tournée en Amérique ; il reprenait ainsi le chemin suivi il y a quelques mois par M. de Valéra dont on n'a pas oublié le retentissant discours prononcé à Washington contre la « partition », c'est à dire la séparation de l'Ulster du reste de l'Irlande.

Rentré à Dublin après son voyage qui l'avait conduit aux États-Unis et au Canada, M. Costello a fait le 4 octobre, au cours d'un discours, une déclaration qui a paru assez sensationnelle : il a en effet affirmé que les derniers liens entre l'Irlande et l'Empire britannique allaient disparaître le mois prochain par un acte spécial du Dail. L'effet de cet acte sera de transformer l'Eire en république « de jure », alors qu'elle n'était depuis l'arrivée au pouvoir de M. de Valéra, qu'une république « de facto ».

Bien que cet acte ne doive rien changer, au contraire, aux relations de bon voisinage qui existent entre l'Angleterre et sa voisine celtique — notamment sur le plan économique et commercial — il est cependant suggestif de noter l'évolution de la politique irlandaise dans un sens de plus en plus national. C'est d'autant plus suggestif que M. Costello était, il y a vingt ans, l'un des adjoints de Cosgrave et que Cosgrave avait été éliminé du pouvoir en 1932 par M. de Valéra qui l'accusait d'anglophilie. C'est la preuve que l'union est aujourd'hui solidement réalisée en Irlande sur la nécessité d'une politique d'indépendance totale à l'égard de l'Angleterre.

Les lecteurs du « Peuple Breton » n'en seront sûrement pas surpris puisqu'ils eurent, en avril dernier, le privilège d'une importante interview de M. Sean Mac Bride, Ministre des Affaires étrangères de M. Costello, interview qui fit d'ailleurs quelque bruit en Irlande. Or le ministre irlandais avait nettement déclaré au représentant de la revue bretonne que le but du gouvernement actuel était de rendre l'Irlande « entièrement et effectivement libre », précisant d'ailleurs que les élections de février 1948 « avaient marqué une avance nationaliste ». La déclaration Costello du 4 octobre en donne aujourd'hui une preuve supplémentaire.

Mais l'équipe gouvernementale actuellement au pouvoir à Dublin est avant tout réaliste. L'on peut être par conséquent assuré que si l'Irlande rappelle aussi nettement qu'elle a atteint l'âge de la majorité politique, ce n'est pas par suite d'une sorte d'hostilité romantique à l'égard de l'Angleterre. Le problème de la « partition » lui-même ne peut empêcher les dirigeants irlandais de se rendre compte de leur situation dans l'Europe occidentale et de la communauté de soucis et d'intérêts qui les attache à l'Angleterre. Mais l'Irlande entend affirmer, en même temps que son désir d'une collaboration avec ses voisins, sa volonté d'être traitée comme une véritable nation.

Au Pays de Galles, l'opinion publique est très préoccupée par la situation internationale et on allait, ces jours derniers, jusqu'à parler d'une guerre imminente. Il faut dire que l'enthousiasme militaire des Gallois n'est pas débordant : la campagne pour le recrutement de l'armée territoriale n'a pas obtenu, jusqu'à présent, de résultats très remarquables et c'est sans doute pour cette raison que le maréchal Montgomery a voulu faire une récente tournée de propagande en Galles. Le député de Merthyr, M. S. O. Davies, qui est en même temps président du groupe parlementaire gallois, a d'ailleurs déclaré, au cours d'une interview, que les mineurs et travailleurs industriels du sud du Pays de Galles étaient nettement hostiles à la guerre. Le député gallois de Manchester, M. Rhys Davies s'est également fait remarquer aux Communes en soulignant que le communisme risquait de refluir de plus belle sur les décombres qui résulteraient d'une nouvelle guerre. Telle est ici généralement l'opinion : nous vous la communiquons en toute objectivité.

Ceci prouve la justesse d'une conclusion tirée récemment par Victor Jones dans « Y Wawr » (l'Aurore), la revue des étudiants d'Abertystwyth, où l'on pouvait lire : « Le sentiment gallois et les affaires galloises prennent enfin une signification politique. »

J. W. HUGHES.

Lettres de Galles

Le point de vue du Parti Gallois

Poursuivant notre enquête auprès des principales personnalités politiques galloises (1), nous publions aujourd'hui une lettre de M. Gwynfor Evans, président du Parti Gallois. Après la position communiste — et en attendant la position libérale, travailliste et conservatrice — voici par conséquent l'exposé de la position nationaliste.

La position du Parti Gallois (Plaid Cymru) est claire. Le Pays de Galles est une nation et, comme tel, il a moralement droit au « self-government ». Nous demandons pour lui le statut d'une nation libre. Nous voulons et nous avons le souci d'établir une étroite collaboration avec notre voisin, l'Angleterre, à qui nous sommes attachés par des liens si intimes, mais notre coopération doit être celle d'une nation libre. Ce désir de coopérer à la fois dans la liberté et dans la bonne volonté se traduit dans le statut politique que nous demandons : celui de la Nouvelle Zélande et de Ceylan, du Canada, de l'Inde et d'autres encore, le Statut de Dominion. Cette liberté est indispensable au Pays de Galles pour qu'il puisse accomplir son propre destin culturel, économique et social et pour qu'il parachève cette existence nationale qui représente pour chaque Gallois les meilleures chances de développement personnel.

C'est à cette fin que nous travaillons, en cherchant dans toutes nos activités à renforcer la conscience de la nationalité galloise et à garantir son expression politique et sociale. On mesure le succès de ce travail à l'influence du Parti Gallois sur les mouvements et partis qui ont leur direction en dehors du Pays de Galles, à Londres ou même à Moscou. Comme les lecteurs du « Peuple Breton » l'ont vu, le Parti Communiste lui-même est obligé d'en venir à des motions de sympathie à l'égard des aspirations nationales galloises ; nos amis Bretons seraient plus heureux si telle était également la position du Parti Communiste en Bretagne. Mais nous nous tromperions nous-mêmes en croyant que ce travail est terminé. Ce n'est qu'un commencement

(1) Voir « Peuple Breton » du 15 avril 1948 : Le mouvement communiste gallois par Cyril P. Côté.

et, même parmi ceux dont la bonne volonté à l'égard du Pays de Galles est sincère, la majorité en est encore à se persuader qu'on pourrait obtenir davantage par l'intermédiaire de partis anglais que par un parti gallois indépendant.

C'est dans cette croyance que des nationalistes gallois à la fin du siècle dernier soutinrent le Parti libéral qui affirmait alors son désir d'obtenir le self-government pour le Pays de Galles. Rien n'en résulta, et aujourd'hui, alors que ce parti est entre dans les dernières phases de sa décadence, il n'a pas de politique galloise nette, bien qu'il soit maintenant plus vaguement question d'une sorte de « sous-parlement » après avoir obtenu un Secrétaire au Pays de Galles dans le Gouvernement anglais. Il n'y a aucune conviction dynamique derrière cela, et on a l'impression que si l'aiguillon du Parti Gallois ne les poussait pas, les libéraux retomberaient dans cette torpeur qui leur était devenue habituelle dans la dernière génération.

La politique émasculée des Libéraux choque les Conservateurs eux-mêmes, mais il faudrait à ces derniers quelque chose qui ressemble à une politique galloise et leur seule idée à retenir est un Ministre de Galles dans le cabinet anglais ; ils négligent commodément ce fait que déjà les Gallois n'y ont pas réussi à empêcher le Pays de Galles d'être ignoré et démembré par des actes successifs du gouvernement.

Ce démembrement est l'œuvre du gouvernement travailliste dont la politique de centralisation, dictée par des prétentions éhfrénées, a mis davantage le Pays de Galles en danger que les négligences d'une succession de gouvernements conservateurs. Notre sympathie pour une politique nécessaire de sécurité sociale et pour l'abolition de la misère et du chômage, politique qui a été favorablement accueillie dans ses succès partiels, ne nous aveugle pas sur ce fait que les méthodes employées sont en train de détruire la nation galloise ; elle ne nous empêche pas de voir que la prochaine crise économique trouvera le Pays de Galles, économiquement aussi bien que culturellement, dans un état alarmant. Même aujourd'hui, alors que les industries nouvelles et instables fournissent encore du travail, le chômage en Galles, en proportion de la population, est quatre fois plus lourd qu'en Angleterre. Le demi-million de Gallois transféré en Angleterre pendant les deux guerres s'y trouve encore et l'exode honteux continue toujours.

Dans les années qui suivirent la première guerre

mondiale, avant que le Parti Travailleiste n'ait pris le pouvoir, il s'était engagé à défendre le self-gouvernement. Mais arrivé au pouvoir, il a non seulement trahi ses premières promesses, mais il a rejeté chacun des points du programme politique dont ses candidats gallois aux élections générales avaient promis l'application immédiate par un gouvernement travailleiste s'ils étaient élus. Pris pour la plupart dans le programme du Parti Gallois, ces points comprennent notamment la création d'un Département Economique Gallois, d'une route centrale à travers le Pays de Galles, d'une politique d'égalité avec l'Ecosse. Au lieu de la réalisation de ce modeste programme, nous avons assisté au démembrement du Pays de Galles par les lois successives de nationalisation du charbon, de l'électricité et des transports ; notre territoire a été attaqué par le Ministère de la Guerre, avec un mépris total des suites qui en résulteraient pour la vie galloise ; et notre jeunesse, pour la première fois dans l'histoire de notre pays en temps de paix, est soumise à la conscription dans l'armée anglaise comme de la chair à canon. Notre gouvernement local lui-même est menacé par les tentatives pour abolir les Conseils de Comté et pour leur substituer des Conseils régionaux un peu plus aisément contrôlables. C'est le même gouvernement qui refuse de permettre aux Gallois d'accorder l'hospitalité aux patriotes Bretons.

Tout ce que les Travailleistes ont à offrir au Pays de Galles, en compensation de cette violation flagrante de nos droits nationaux, c'est un misérable Comité Consultatif sans responsabilité et par conséquent sans dignité.

On s'attendrait à ce que tous les Gallois comprennent aisément que c'est seulement par un mouvement national, né chez eux, qu'ils pourront obtenir le droit de reconstruire leur pays. Mais comme ils n'ont pas appris à réfléchir aux obligations politiques d'une nationalité, le travail du mouvement national est immense. Beaucoup d'indications prouvent que le mouvement est en train de faire de grands progrès : la moins importante n'est pas la nouvelle attitude à l'égard de la langue galloise, révélée par les demandes croissantes formulées pour suivre les écoles exclusivement galloises dans des régions anglicisées. Cet état d'esprit dénote un orgueil nouveau à l'égard de ce que nous avons de plus glorieux dans notre héritage et qui fait bien augurer de l'avenir.

Mais notre peuple doit comprendre que ce n'est pas un mouvement exclusivement culturel qui pourra sauver la langue. En disant cela nous n'avons pas l'intention de dénigrer les mouvements culturels ni de contester le travail incalculable accompli en Galles par l'Ulrd Gobaith Cymru, par l'Undeb

Cymru Fydd ou par l'Eisteddfod. L'importance de leur magnifique effort saute aux yeux. Mais il reste qu'en fait aucun mouvement culturel, par lui-même, ne pourra sauver de l'extinction une langue menacée. Dans tous les cas de succès reconnus, un tel résultat a été l'œuvre d'un mouvement cherchant à réaliser pleinement le self-gouvernement. Dans la lutte pour ce grand objectif, hommes et femmes s'éveillent à un nouvel orgueil pour l'ensemble de leur héritage, de sorte qu'il leur devient inconcevable de parler une autre langue que leur langue maternelle. La langue du Pays de Galles est une partie essentielle, mais n'est cependant qu'une partie de la vie et de la pensée galloises. Pour sauver la partie il nous faut sauver le tout et c'est ainsi que nous cherchons à former au Pays de Galles une manière indépendante de penser, pour habituer chaque Gallois à penser et à agir en Gallois. Cette révolution ne sera pas complète sans un gouvernement gallois qui développera ces moyens de pensée et d'action et leur donnera leur expression politique et sociale.

Ce travail de reconstruction du Pays de Galles ne peut être accompli que de l'intérieur : il s'applique autant au redressement moral qu'aux réformes politiques et économiques. Il doit être par conséquent l'œuvre d'un mouvement national et sentant le terroir ; aucun mouvement qui cherchera son inspiration ailleurs qu'en Galles ne pourra compter y parvenir.

Mais nous sommes également conscients de la nécessité de construire une véritable communauté des nations celtiques qui se renforceront et s'enrichiront mutuellement dans une étroite coopération. Une telle communauté de libres nations, placées comme elles sont à l'extrémité occidentale de l'Europe, pourrait apporter une appréciable contribution à la prospérité de l'Europe et du monde. Car le Pays de Galles estime qu'il doit moins s'appuyer sur l'Est et qu'il doit regarder davantage vers ses compagnons celtes du Nord, de l'Ouest et du Sud.

Gwynfor EVANS,
Président du Parti Gallois.

A travers les revues galloises

— *The Welsh Review*, revue trimestrielle publiée par la Penmark Press, Ltd, 50 Cathedral Road, Cardiff, Numéro d'automne 1948.

— *Y Llenor*, revue trimestrielle publiée par Hugues a'i Fab, 16 Westgate Street, Numéro d'été 1948.

L'abondance des matières nous oblige à remettre le compte rendu de ces deux revues particulièrement importantes dans la vie galloise.

Une pétition pour la culture bretonne

Le Comité des « Amis de la Culture Bretonne » nous communique d'Irlande le texte de la lettre ci-dessous adressée à M. H. Queuille, Président du Conseil, pour lui transmettre une pétition dont il est superflu de souligner à nos lecteurs l'extrême importance :

Le 21 Septembre 1948

Son Excellence Monsieur H. Queuille,
Président du Conseil - Palais Bourbon - Paris
Excellence,

Nous nous permettons de vous envoyer ci-joint le texte d'une pétition, signée par trois mille cent trente cinq personnes, insistant pour que votre gouvernement prenne les dispositions afin de permettre l'enseignement du breton et de l'histoire de Bretagne dans les écoles de ce pays.

Cette pétition a été limitée aux Celtes insulaires vivant en Grande-Bretagne et en Irlande. Les signataires représentent un ensemble de personnalités choisies, qui attachent toutes un très grand intérêt à la suite qui sera accordée à leur requête. Ils considéreront cette suite comme une indication sur le traitement réservé à leurs cousins Bretons par l'Etat français au regard des lois habituelles de la civilisation moderne et de la démocratie, ainsi que des principes reconnus d'éducation et de culture ; ils sont anxieux de connaître les mesures qui seront prises par votre gouvernement.

Un grand nombre de publications en Irlande et en Grande-Bretagne, suivies nous le savons, par d'autres en Amérique, se proposent de donner une grande publicité aux résultats de cette pétition. Nous espérons que ce résultat sera favorable et dans ce cas, toutes les parties intéressées et tous ceux qui tiennent au progrès de la culture, de l'éducation et de la démocratie, s'en réjouiront sûrement.

Nous aurions du mal à croire que votre gouvernement refuserait d'accepter une mesure aussi essentielle de progrès.

Veuillez agréer, Excellence, nos respectueux hommages.

Le Comité Provisoire :
Son Excellence le Très Rév. Dr. Mihangel McGrath, Archevêque catholique de Cardiff (Pays de Galles).

J. Gwyn Griffiths, Professeur à l'Université de Swansea (Pays de Galles).

W. Ambrose Bebb, Professeur à l'Université de Bangor (Pays de Galles).

James McSparran, Membre du Parlement (Irlande).

Dan Breen, Député (Irlande).

O. Mac Uiliis, Secrétaire Général du Congrès Celtique International (Irlande).

Miss Mary P. Ramsay, Docteur de l'Université de Paris, Officier de l'Instruction Publique, Edinburgh (Ecosse).

Rev. T. E. Murchison, Directeur de « An Gaidheal », Glasgow (Ecosse).

J. H. Miller, membre du Conseil de « An Comunn Gaidhealach » et du Comité « Danedín Society », Professeur d'Etudes Celtiques, Glasgow (Ecosse).

R. Morton Nance, Ecrivain, Grand Barde de Cornouailles, St-Ives (Cornouailles).

Cornac O. Cuilleanain, Professeur à l'Université de Cork (Irlande), Secrétaire du Comité pour la pétition.

Voici le texte de la pétition :
« Emus par le refus du Gouvernement Français d'autoriser l'enseignement du breton et de l'histoire de Bretagne dans les écoles de Bretagne, malgré les nombreuses demandes formulées par les organismes représentatifs de ce pays.

« Alarmés devant un état de choses qui prive les Bretons, héritiers d'une précieuse langue celtique et d'une histoire qui leur est propre, de la possession ou de l'usage convenable de leurs biens personnels et d'un héritage qui est incontestablement leur dû, conformément aux règles les plus élémentaires du Droit et de la Civilisation.

« Nous soussignés, demandons instamment au Gouvernement Français et à la France que le breton soit régulièrement enseigné en Bretagne bretonnante et, de plus, que l'histoire de Bretagne depuis ses origines soit enseignée dans les écoles du pays ; c'est un devoir de l'autorité qui a la responsabilité d'administrer la Bretagne.

« Si cette juste requête était refusée, en tant que militants des autres pays celtiques, nous serions contraints, à notre regret, de faire connaître en toutes occasions opportunes le grave et injuste préjudice causé à la jeunesse de Bretagne ; car il serait alors évident qu'une telle politique vise à la destruction de la langue et de l'originalité bretonnes, qui nous sont chères et qui sont d'un grand prix pour la culture occidentale ».

Il est intéressant de noter que la lettre du Comité adressée à M. Queuille porte la date du 21 septembre ; c'est le 30 septembre que le directeur de l'enseignement du 2^e degré a pris la décision d'autoriser l'enseignement facultatif du breton dans les lycées de Brest et de Quimper.

L'actualité internationale

DEUILS NATIONAUX • BERNADOTTE ET LA SUÈDE • LES ASSISES DE L'O.N.U. A CHAILLOT • ANGLETERRE, FRANCE, EUROPE • LE CONGRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES A ROME.

Septembre 1948 a vu des pays très divers prendre le deuil. Dès le 1^{er}, Moncef bey, souverain détrôné de la Tunisie mourait en exil « ayant connu en une année toutes les difficultés d'un long règne ». Le lendemain, l'U.R.S.S. faisait des obsèques nationales à André Jdanov, animateur du Kominform et l'un des dauphins du régime. Puis, successivement, la Tchécoslovaquie et le Pakistan pleuraient leurs fondateurs en la personne de Benés et de Djinnah. Enfin le comte Folk Bernadotte, médiateur de l'O.N.U. en Palestine tombait le 17 à Jérusalem.

Neveu de Gustave V, le comte Bernadotte était un simple citoyen suédois. Il n'est pas inutile de rappeler que sa patrie ignore depuis plus d'un siècle (1815) ce qu'est la guerre et qu'elle sut s'adapter pacifiquement, il y a 43 ans, d'un pays qui lui est resté amicalement fidèle, la Norvège. Voilà qui explique peut-être pourquoi le comte Bernadotte avait consacré son activité à la paix.

Président de la Croix-Rouge suédoise, il sauva à la fin de nombreux déportés dans les dures années de 1943-44 : son nom figura pendant quelques jours dans la presse lorsqu'en avril 1945 Himmler offrit par son entremise la reddition des forces allemandes du front occidental ; et brusquement il y apparut de nouveau, en mai dernier, quand l'O.N.U. leut chargé d'intervenir en son nom dans le conflit palestinien. Très vite, il sut s'imposer aux belligérants. Après une première trêve de quatre semaines, un armistice fut signé le 18 juillet ; il préparait un « traité de Rhodes » qui fut marqué la réconciliation en Terre Sainte, lorsqu'il tomba, victime d'un fanatisme énergiquement condamné par les dirigeants d'Israël.

Sous ce triste présage s'est ouverte à Paris le 21 septembre l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Cette troisième session ordinaire ne manque pas de préoccupations dont l'origine réside dans l'opposition croissante entre les États-Unis et les

Soviets ; car c'est l'obstacle qui rend insolubles la plupart des différends, que ceux-ci soient d'ordre intérieur à l'O.N.U. (droit de veto, petite assemblée) ou d'ordre international (blocus de Berlin, évacuation de la Corée, sort des colonies italiennes, guerre civile en Grèce etc...)

On peut noter par contre que dès que cette obsession disparaît, les conflits même les plus graves et les plus héréditaires, entre Juifs et Arabes comme entre Hindous et Musulmans, perdent au bout de quelque temps de leur acuité initiale et tendent à s'atténuer, voire à se résoudre.

Mais il est inévitablement question au Palais de Chaillot de l'initiative prise le 18 août par le gouvernement français tendant à réunir le plus tôt possible une assemblée européenne.

Si cette proposition, véritablement révolutionnaire, a reçu un bon accueil en Belgique, en Italie et en Allemagne occidentale, elle a été provisoirement rejetée par le gouvernement de Londres.

Le peuple anglais est avant tout empirique et il peut se raidir contre l'adoption d'une Constitution écrite internationale qu'il ignore dans son propre pays. Cette considération est pourtant moins importante qu'un autre fait positif : ce projet de parlement européen est proposé par la France et l'on craint Outre-Manche une sorte de « fusion » avec des pays instables, dans laquelle l'Angleterre serait perdante : la presse anglaise n'a pas manqué de souligner à ce propos que la France était largement débitrice dans le domaine commercial envers presque tous les pays participants au plan Marshall, et que c'était elle qui recevait la plus grande part des crédits américains.

Mais l'idée européenne est en marche et aucun obstacle ne s'avère plus insurmontable. L'année 1949 verra, sans aucun doute, la naissance du premier parlement européen ; cette certitude donne une singulière importance au Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes qui va se tenir à Rome au début de novembre.

Yves BRIAND.

Deux « créateurs » d'Etat

Benés

Le Dr Edouard Benés est mort le 2 septembre dans sa maison de Sezimovo-Usti où il s'était retiré en février et où il signa le 7 juin sa lettre de démission.

Que n'a-t-on d'ailleurs épilogué sur ce dernier message : « Je souhaite... que tous les citoyens puissent vivre et travailler dans la tolérance, l'affection et l'oubli des rancunes, qu'ils accordent à autrui la liberté et qu'ils jouissent eux-mêmes de ce bienfait. »

Tolérance, liberté, oubli des rancunes, ces termes ne vont pas sans surprendre de la part de celui qui, de 1919 à 1939 ne cessa de diriger ou d'approuver dans son pays une politique unitaire et partissane. Pourtant, dans sa thèse de doctorat passée à la Sorbonne, s'affirmait un esprit assez large et les conclusions de 1905 sur « le problème autrichien et la question tchèque » auraient mérité d'inspirer les négociations de Trianon bien plus que les prétentions exagérées dont leur auteur fit preuve en 1919... et depuis.

Les accords de Pittsburgh conclus le 30 mai 1918 entre Tchèques et Slovaques, unis dans l'exil et dans la guerre, ne furent jamais appliqués. La Ruthénie, comme l'ensemble du pays, fut administrée par des fonctionnaires venus de Prague ; les clauses des traités de paix réservant les droits des minorités furent sans cesse violées. Et dans cet état multinational, le peuple tchèque ne formait pas la moitié de la population !

Responsable de la situation difficile de sa patrie, le Dr Benés n'exerça pas toujours une heureuse influence sur le plan européen, malgré la place éminente qu'il occupa à la S.D.N. Il fut le créateur et l'animateur principal de la Petite Entente et ne sut pas apaiser les revendications souvent légitimes des « petits » vaincus de 1918 : l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie. « Plutôt l'Anschluss que les Habsbourg », ainsi exprimait-il, peu de temps encore avant la prise du pouvoir par Hitler, sa conception de l'avenir de la faible Autriche.

Sans cette haine de la monarchie dualiste, qui pourtant évoluait vers une conception de plus en plus fédérale, que de catastrophes eussent été épargnées à l'Europe ! Au lieu d'une poussière d'États bouillies les uns aux autres, un Empire fort d'un grand passé historique, uni mais décentralisé, eut

fait contrepoids à la masse imposante d'une Allemagne installée au cœur de l'Europe.

Il ne semble pas que le deuxième exil de Benés ait été davantage pour lui une leçon...

Djinnah

La figure et l'œuvre de Mohammed Ali Djinnah, « Grand Caïd » du Pakistan, appartiennent au jugement de l'histoire ; car il est encore difficile d'apprécier l'homme qui eut contre lui la personnalité éblouissante de Gandhi.

Avocat comme le Mahatma, mais de religion musulmane, Djinnah milita dans le parti du Congrès panindien jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale et fonda alors le parti de la « Ligue Musulmane ». Cependant l'idée d'une scission de l'empire des Indes n'apparait qu'en 1936 ; les nombreuses conférences de la Table Ronde que Londres organisa et arbitra pour aboutir à un accord entre musulmans et hindous échouèrent toutes.

Au retour de l'une des dernières, en décembre 1946, Djinnah fut accueilli au Caire par des manifestations hostiles de la part du parti waïfdiste. Car certains de ses coreligionnaires, tant dans son pays qu'à l'étranger, lui faisaient grief d'être inféodé à la puissance occupante.

Qu'il joua consciemment ce rôle, c'est peu vraisemblable, mais il n'en reste pas moins que, grâce à lui, la Grande-Bretagne put rompre le front du mouvement d'émancipation de quelque 420 millions d'êtres humains et retarder l'heure de son départ. Ce moment arriva pourtant et le 15 août 1947 deux Dominions nouveaux voyaient le jour : l'Inde et le Pakistan.

Le Pakistan, Etat bâtarde formé de deux immenses territoires séparés l'un de l'autre par près de 15.000 kilomètres, est l'œuvre de Djinnah, pour ne pas dire sa création. Il le conçut dès 1940 pour protéger de l'indouisme ses cent millions de coreligionnaires. Il en fut le premier gouverneur général. Il vint de mourir, épuisé par la lourde charge qu'il avait conçue, le 11 septembre à Karachi sa capitale où il était né en 1876. Son œuvre lui survivra-t-elle.

Y. B.

Comment résoudre le problème allemand ?

Le problème allemand est le plus difficile de tous ceux que les Nations-Unies ont aujourd'hui à résoudre ; nous le croyons même parfaitement insoluble tel qu'il est posé depuis l'effondrement du Reich hitlérien c'est-à-dire en dehors d'une solution d'ensemble de cet autre grand problème que constitue l'organisation d'une Europe fédérale. Comme l'a indiqué M. Jean de Pange dans son livre « L'Allemagne depuis la Révolution française » dont nous avons rendu compte plus haut, le fédéralisme européen permet seul d'aborder avec clarté les réalités allemandes.

Nous disons bien les réalités car nulle part ailleurs en Europe le fédéralisme ne peut trouver un terrain de développement plus propice : l'Allemand s'affirme toujours volontiers Bavarois, Badois, Wurtembergeois ou Sarrois et partout le particularisme est aussi puissant que naturel. Il semblait donc normal d'utiliser cette vocation des pays allemands comme une force au service de la construction fédéraliste européenne.

On a certes beaucoup parlé « d'organisation fédéraliste de l'Allemagne », particulièrement en France avec M. Georges Bidault ; mais comment les Allemands auraient-ils pu s'y tromper ? Comment n'auraient-ils pas compris que des gens, chez eux centralisateurs à outrance, ne cherchaient à appliquer le fédéralisme à l'Allemagne que pour l'affaiblir et empêcher son relèvement ? L'idée fédérale présentée comme une camisole de force ou comme une sanction par le vainqueur ne pouvait qu'inquiéter le vaincu.

Le memorandum français publié l'an dernier au sujet de l'organisation de l'Allemagne future était en lui-même excellent. On y faisait une distinction fort judicieuse entre les activités réservées aux différents « pays » allemands et les activités réservées à l'Etat central. Les pays devaient avoir une responsabilité totale en matière d'enseignement, de culte, de beaux-arts, d'hygiène, de santé publique, d'administration intérieure et de police ; ils devaient coordonner leur action avec l'Etat central en matières de finances, d'économie nationale, pour les P.T.T., le travail et la reconstruction.

La plupart des Allemands auraient été favorables à ce plan s'il n'avait été applicable non seulement à l'Allemagne mais à tous les Etats européens. Malheureusement la thèse du gouvernement français — combattue sur ce point dès sa publication par d'authentiques fédéralistes comme Alexandre

Marc — prévoyait une Fédération germanique entourée d'Etats centralisés, au premier rang desquels la France qui n'entendait nullement adopter pour sa part les principes d'une réforme qu'elle préconisait chez son voisin.

Dans l'imbroglie allemand actuel, le fédéralisme serait pourtant une réponse à bien des problèmes. Walter Lippmann le soulignait l'autre jour à propos d'un point particulier parmi tant d'autres (1) : « La seule Allemagne qui pourrait accepter la frontière polonaise ou même une certaine modification de cette frontière, serait une Confédération d'Etats allemands dans laquelle les intérêts et les pouvoirs particuliers de ces Etats auraient la prédominance sur le nationalisme allemand... S'il est basé sur une Confédération dans le cadre d'une Fédération européenne, notre plan de règlement vaudrait la peine d'être soumis à une conférence de la paix ».

De toute façon le fédéralisme reste une idée puissante en de nombreux pays allemands notamment en Bavière ; il ne sera précisément applicable que dans le cadre d'une réorganisation de l'Europe entière. Il n'y a pas de problème allemand mais le problème d'une Europe divisée en Etats centralisés et par conséquent impérialiste ; les mêmes principes sont valables à Munich, à Nantes, à Cardiff et ailleurs. L'Europe résoudra la question allemande en même temps qu'elle résoudra la question de sa propre existence dans la paix et la liberté. Un écrivain dont la probité intellectuelle et la profondeur de jugement sont bien connues — Daniel Rops — écrivait il y a deux ans ces lignes qui sont valables aujourd'hui plus que jamais :

« Les Etats centralisés modernes sont fatalement impérialistes et antagonistes. Seule une autre conception de la communauté humaine pourrait nous faire échapper à ces oppositions stériles dont trente ans de misère ne nous ont pas encore appris qu'elles nous tuent. Une Europe qui constituerait une Fédération de PAYS, dont chaque membre se sentirait attaché concrètement, une libre association de PATRIES, c'est-à-dire de réalités spirituelles et intellectuelles, harmonisées dans le grand concert de l'Esprit européen — et qui serait administrée supérieurement par un ETAT, aux pouvoirs très limités, chargés de régler la vie matérielle de ses membres ; ah ! ce serait là un idéal. »

Cet idéal c'est celui du véritable Fédéralisme européen.

Paul ALLAIN

(1) « Le Figaro » - 27 sept. 1948.

L'actualité en France

LA FIN DES ILLUSIONS • FAIBLESSE ET DISCREDIT DU GOUVERNEMENT • MONTÉE DU GÉNÉRAL L'EXEMPLE AMER DE L'ETRANGER • DE L'INEGALITE SOCIALE A LA FAILLITE DU REGIME.

L'irritation des Français est à la mesure de leurs désillusions. Il est faux de dire que chaque plan gouvernemental rencontre le même scepticisme ; on est beaucoup plus confiant en France qu'il n'y paraît et c'est parce qu'on a longtemps cru en beaucoup de gens et en beaucoup de choses que la déception est aujourd'hui profonde et génératrice de colère. On a cru en de Gaulle première manière, en Félix Gouin le vrai démocrate, en Bidault l'homme neuf, en Blum et en la baisse ; il a fallu une série vraiment étonnante de mesures incohérentes, de proclamations héroï-comiques et d'échecs retentissants pour que MM. Ramadier, Schuman, Marie et Queuille soient enfin parvenus à faire du gouvernement de la Quatrième République l'organisme le plus impopulaire du régime, celui qu'on prend le moins au sérieux.

L'instabilité ministérielle que l'on croyait attachée au souvenir de la Troisième République est revenue, aggravée, et la fragilité des Excellences ne pouvait guère favoriser leur prestige ; mais c'est surtout l'impuissance évidente du Gouvernement qui a causé son discrédit ; et nulle faiblesse ne pouvait être aussi clairement ressentie que celle du pouvoir devant la hausse des prix. Ajoutez à cela le recours deux fois par an à la ponction fiscale, à l'augmentation des impôts, du billet de métro, du paquet de « filées », du timbre poste, etc... Tous les six mois enfin, le même appel aux « sacrifices » pour sauver, une bonne fois, ce pauvre franc dont on s'étonne toujours qu'il soit encore de ce monde. Mais si les Français ont détourné leur confiance du gouvernement et des partis, ils l'ont reportée vers le sauveur dont on oublie que certaines fautes sont à l'origine de nos maux ; fatigués des politiciens, ils regardent vers le général qui parle un autre langage. De Gaulle est de plus en plus l'espoir d'aujourd'hui ; pourvu qu'il ne soit pas à son tour l'irréparable déception de demain !

Des pays voisins ont pourtant donné à la France des exemples qu'elle n'observe pas sans amertume. En Belgique le relèvement a été d'une rapidité

stupefiante. Les exportations couvrent les importations dans la proportion de 80 à 85 % (contre 90 % avant guerre) ; le léger déficit de la balance commerciale est à peu près compensé par les mouvements de capitaux attirés par la solidité de la monnaie ; quant à la classe ouvrière, sa situation est infiniment meilleure qu'en France, puisque les revenus du travail représentaient, en 1938, 48,1 % du revenu national et qu'ils en représentent aujourd'hui 53,7 %.

En Grande-Bretagne, la vie est austère mais « l'égalité des sacrifices » n'est pas un simple mot ; les profits des entreprises n'ont été strictement limités, la ration alimentaire de base est distribuée également et le gouvernement consacre 450 millions de livres sterling (soit plus de 350 milliards de nos francs actuels) pour en maintenir le prix. Un journaliste londonien exprimait récemment la stupeur des Anglais venus cet été à Paris et qui débarquaient à la gare aérienne des Invalides, entendaient dans un restaurant des Champs-Élysées de riches Français commander du jambon à la crème.

Ce journaliste avait sans doute tort d'en conclure à la facilité de vie de tous les Français ; mais il mettait cependant le doigt sur l'une des plaies dont souffre la France : l'inégalité qui n'a jamais été aussi criante.

Cette inégalité n'est pas étrangère aux troubles sociaux qui n'ont cessé de se développer depuis plus d'un an. Elle ne s'explique pas tant par la « rapacité des capitalistes » que par l'impuissance de gouvernements successifs ou siegelaient pourtant des ministres de gauche et d'extrême-gauche. La mise hors la loi du marché noir, la répression effective de la spéculation, le contrôle réel des prix, l'équilibre économique, tout cela dépendait en grande partie des pouvoirs publics. C'est l'échec de ces mesures qui explique avant tout la situation sociale, économique et financière actuelle. Il s'agit d'un échec ou plutôt d'une faillite du gouvernement. Rien d'étonnant qu'une telle faillite ne soit mise par conséquent au passif du régime lui-même.

Jean MARTIN.

Tribune libre

LA BRETAGNE EUROPEENNE
« Brest, 12 septembre 1948.

« Monsieur,
« C'est avec plaisir que je lis votre revue et j'applaudis à votre volonté de mettre la question bretonne sur le plan fédéral européen et international.

« L'article « La Bretagne doit retrouver sa vocation européenne » m'a intéressé et je vous signale à ce sujet — c'est-à-dire l'importance internationale de la Bretagne dans les siècles passés — que la République de Venise entretenait des ambassadeurs en Bretagne jusqu'au seizième siècle. Il serait curieux de savoir ce que contiennent les rapports de ces ambassadeurs qui doivent être conservés aux archives de la ville de Venise.

« D'autre part, le peintre de la Renaissance Vénitienae Vittore Carpaccio a laissé toute une série de panneaux représentant les scènes de la vie de Ste Ursula, fille du roi de Bretagne Mawro et fiancée à un prince Conon de Grande-Bretagne. Dans une de ces scènes l'on voit le roi breton Mawro recevant les ambassadeurs de Grande-Bretagne. Ceci est peut-être un signe de l'intérêt que quo de ce temps-là les Vénitiens portaient à la Bretagne puissance souveraine et sans doute de grande importance maritime.

« A. M. »

BRIAND ET L'AME CELTE

« Nantes, le 3 octobre 1948.
« ...Il me semble aussi que certaines personnes — surtout hors de Bretagne — ne veulent pas admettre que Nantes se trouve en Bretagne. On se vante de lire la « Vie d'Aristide Briand » par Victor Margueritte et voici ce que l'on extrait : « Bien avant que le milieu ou ils vivront ne façonne les hommes, une formation qui les oriente est en eux... De l'âme celtique à la fois idéaliste et positive — trempée à travers brumes et tempêtes par le vent de l'au-delà et aussi, scintillant, par le dur labour de la glèbe — on sait les qualités profondes. La foi d'abord. Croyance qui n'est pas forcément catholique, témoin ce « Breton significatif, catholique comme il l'a lui-même déclaré mais animé d'une grande, d'une religieuse et so espérance. Cet idéal vivant,

« c'est ce qui surclasse Briand ; sentiment d'une patrie qu'il ne sépara point de l'humanité. » « H. R. »

JÉSUS

ET LES HIEROSOLYMITAINS

Sous le titre ci-dessus, nous avons reçu anonymement le texte suivant, évidemment apocryphe, mais dont nous laissons l'interprétation à la perspicacité de nos lecteurs :

Du temps que Jésus vivait sur terre, et qu'il s'était fixé pour un moment à Capharnaüm avec ses disciples, quelques riches marchands, des Scribes et les Docteurs de Jérusalem lui envoyèrent, malgré la haine qu'ils avaient pour lui, des émissaires chargés de présents qui lui demandèrent de venir avec eux pour être l'arbitre d'un différend : quelques mauvais habitants de la ville, disaient-ils, gens de basse moralité et qui avaient commis le crime d'aider les Parthes lors de leur récente invasion, se plaignaient de ce qu'on les eût jugés avec sévérité après la déroute de l'ennemi, et prétendaient qu'il n'y avait eu là que prétexte à vengeance personnelle. Jésus avait déjà été informé de cette querelle par quelques-uns des adversaires des Marchands, des Scribes et des Docteurs, qui avaient cherché refuge à Capharnaüm. Il savait que l'invasion des Parthes n'avait été qu'une occasion ; que les Marchands, les Scribes et les Docteurs, amis des Romains, en avaient profité pour tenter d'abattre définitivement ceux qu'ils soupçonnaient de désirer voir la Palestine s'administrer elle-même. Il voulut aller s'enquérir des faits sur place, prit une barque avec ses disciples, traversa le lac de Genesareth et arriva à Jérusalem au bout de quelques jours.

Il fut reçu avec les plus grands honneurs par les Docteurs, les Scribes et les Marchands. Ces derniers cherchaient à l'étonner par les banquets, et les seconds par les discours ; les premiers voulaient le complot en lui décernant leur titre. Tous s'efforçaient de l'empêcher de joindre leurs adversaires, ce qui lui fut pourtant aisé grâce à sa nature divine.

Puis il fut convié à rendre son jugement. Au préalable, un nommé Azor avait opposé l'impunité des prétendus Parthophiles à la sainteté et

la rectitude de vie de ceux qui les avaient fait condamner. Alors Jésus se tourna vers lui : « Es-tu donc si incertain de ta cause, Azor, que tu juges nécessaire de bien pêcherai-tu toi-même par un gueil, et ne crois-tu pas que tu risques de confondre la vertu et tes propres opinions d'homme faible ? N'est-tu pas, au reste, Juif toi-même, et crois-tu pratiquer la charité et l'amour de ton prochain en accueillant certains de tes compatriotes en présence des Romains ? Et s'adressant aux Docteurs : « Je me suis, ajouta-t-il, eux je demande d'agir sans passion. Quant aux autres, ceux qui sont Juifs, qu'ils réfléchissent comme d'être l'ami des Romains, qui sont pas fait au pays le même mal que les Parthes (1) ; d'ailleurs, il ne faut haïr aucun homme. Mais que pensez-vous du père de famille qui précéderait son voisin au fils de son sang ? Même si celui-ci avait dissipé son patrimoine, il n'en aurait pas moins droit à l'indulgence du père. Quelles ont été les relations de vos adversaires avec les Parthes, je ne le sais pas exactement, car je n'étais pas à Jérusalem à cette époque ; je crois pourtant avoir appris de bonne source que bien rares sont ceux des Juifs qui leur ont livré d'autres Juifs. Verra-t-on maintenant les amis des Romains se montrer plus sévères ? Aimez-vous entre Juifs, fermes-t-il, ce qui ne vous empêchera pas de nourrir de bonnes relations avec les Romains ».

Et comme les Docteurs, les Scribes et les Marchands, furieux des paroles de Jésus, s'agitaient violemment et murmuraient : « Eh quoi, ajouta Jésus, vous m'avez appelé pour rendre un jugement, et vous protestez contre lui ? Je ne suis point venu ici sur ma demande, et vous avez pleine liberté de rejeter un arbitrage qui ne s'appuie pas sur les haines des soldats. Mais je vous le dis en vérité : celui dont le cœur est agité par la haine aura beau fréquenter le Temple, il ne verra pas le Royaume des Cieux ».

PIERRE.

(1) On se souvient que ce n'est que plus tard que les Romains détruisirent Jérusalem.

Qu'est-ce que l'Union Bretonne des Fédéralistes ?

L'Union Bretonne des Fédéralistes groupe les Centres d'Etude et d'Action fédérale de Bretagne ; elle adhère à l'Union Française de Fédéralistes et à l'Union Européenne des Fédéralistes ; elle collabore étroitement avec La Fédération, Centre d'Etudes Institutionnelles, 9, rue Auber à Paris. Son but est de susciter dans les villes et villages de Bretagne des Centres d'Etude et d'Action fédérale, de les animer, de coordonner leur action et de les représenter au sein des mouvements fédéralistes français et européens. Sa doctrine est celle du fédéralisme intégral adopté par tous les mouvements fédéralistes en France et en Europe.

Sur le plan spécifiquement breton, le programme de l'Union Bretonne des Fédéralistes se trouve résumé dans la Déclaration qu'elle a publiée le 13 juin 1948 à l'occasion des Congrès tenus à Paris par « La Fédération » et par l'« Union Française des Fédéralistes ». Sans entrer dans le détail des réformes administratives, économiques, sociales et culturelles préconisées dans ce programme, nous rappelons quelques points importants de cette Déclaration.

« A l'heure où le fédéralisme apparaît de plus en plus comme la seule doctrine permettant de résoudre les problèmes politiques, économiques et humains du XXI^e siècle, il importe que la Bretagne, dont la vocation fédéraliste est aussi ancienne que profonde, prenne toutes ses responsabilités dans un mouvement qui doit aboutir partout à une véritable libération de l'homme.

« Elle doit rappeler que toute association internationale qui reposerait sur des nations étatiques engendrerait des maux plus encore que ceux auxquels elle a mission de remédier. Il est en conséquence indispensable de mener le combat fédéraliste sur tous les fronts ; l'organisation fédérale de la société dans chaque Etat, — et notamment en France, — est d'autant plus urgente que l'unité européenne se précise de jour en jour.

QUE SOMMES-NOUS ?

« Des hommes venus de tous les horizons politiques, philosophiques et religieux.

« Conscients qu'il importe devant l'insuffisance des partis, d'effectuer un regroupement sur des bases entièrement nouvelles.

« Persuadés que ce regroupement ne doit tenir aucun compte d'affinités ou de divergences politiques et idéologiques artificielles, mais qu'il doit réaliser au contraire, suivant la doctrine fédéraliste, l'union de tous ceux qui, au sein des mêmes communautés naturelles, sont aux prises avec les mêmes difficultés et les mêmes problèmes.

« Constatant que la Bretagne forme toujours, malgré un siècle et demi de centralisation, un ensemble économique, géographique, culturel et humain qui en fait une communauté exceptionnellement homogène, communauté renforcée par les souvenirs d'une longue histoire.

COMMENT PARTICIPER A NOTRE ŒUVRE ?

— En adhérant à l'Union Bretonne des Fédéralistes (200 francs par an, adressés à M. Mélusson, 49, rue de Nantes, Rennes, C.C.P. 84-63 Rennes). L'adhésion donne droit au bulletin « Terres d'Europe ».

— En fondant partout où il n'en existe pas encore des Centres d'Etude et d'Action fédérale ou en militant dans ceux qui existent.

— En vous abonnant et en faisant des abonnés à la presse fédéraliste, en particulier au *Peuple Breton* et à *Fédération*.

Le Numéro : 60 fr.

